

PROCES - VERBAL 6/2026

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 24 JUIN 2026

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 3 juin 2026	2
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	3
1.1.2 Lettres et pétitions	3
1.1.3 Communications de la Municipalité	3
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	3
2. Ordre du jour	4
2.1 Préavis 15-2026 Rapport de gestion 2025	4
2.2 Préavis 16-2026 Comptes 2025	12
2.3 Préavis 17-2026 Projet de passerelle de mobilité douce sur le Viaduc CFF de Rochettaz - Etude de projet (SIA 32 à 41) Crédit demandé CHF 400'000.00 TTC	19
2.4 Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)	32
2.5 Rapport d'un délégué du Conseil communal de l'Association de Sécurité Est Lausannois (ASEL)	33
2.6 Rapport d'un représentant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes « SDIS Ouest-Lavaux »	33
2.7 Rapport d'un représentant du Conseil communal au Conseil intercommunal	33

de l'Association de communes « ORPC du district de Lavaux-Oron »

2.8	Rapport d'un représentant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation des taxis	33
2.9	Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles	34
	Interpellation 05-2026 « Protéger les bénévoles, le personnel et le public durant les manifestations culturelles ou sportives » de Mmes les Conseillères Muriel Thalman et Line Zolliker	34
2.10.	Propositions individuelles	34
2.11	Divers	34
2.11.1	Article 96 du règlement - Second débat M. Frédéric Anken	34
2.11.2	Remerciements à M. Gil Reichen, Syndic Mme Lena Yersin	35
2.11.3	Remerciements fin de législature M. Gérald Cuhe	35
2.12	Partie officielle fin de législature	36
2.12.1	Douze interpellations présidentielles pour les municipaux terminant leur mandat	36
2.12.2	Discours pour Mme Lydia Masméjan, Municipale sortante, DDGS M. Sébastien Fague	37
2.12.3	Discours pour M. Marc Zolliker, Municipal sortant, DTSI M. Yassin Nour	37
2.12.4	Discours pour M. Gil Reichen, Syndic sortant M. Sébastien Fague	38
2.12.5	Discours de prise de congé de Mme Lydia Masméjan, Municipale	39
2.12.6	Discours de prise de congé de M. Marc Zolliker, Municipal	39
2.12.7	Discours de prise de congé de M. Gil Reichen, Syndic	40
2.12.8	Discours du Président sortant M. Patrick du Bois	43
2.12.9	Discours pour le président sortant M. Gil Reichen, Syndic	45

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je vous invite à prendre place.

Au nom du Bureau et en mon nom personnel, est-il nécessaire de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue ?

Nous nous retrouvons ce soir pour l'ultime séance de cette législature 2021-2026.

J'espère que nous pourrons mener nos travaux avec efficacité et dans un esprit constructif afin de profiter ensuite pleinement du moment de convivialité qui nous attend autour d'un repas.

Je vous propose de passer tout de suite aux opérations préliminaires, en vue de permettre la tenue de notre séance.

Excusés :

Mmes Sylvie de Laguiche, Cynthia Früh, Denise-Elise Haramis, Géraldine Padez, Anne Schranz, MM. Fabien Borel, Roland du Bois, Bertrand Galley, Yannick Klein, Pascal Kotté, Jean-Marc Pasche, Pierre Zappelli, Roger Zimet.

Retard : Mmes Lorena Marin Guex, Liuna Jung, Lena Yersin, Line Zolliker, MM. Claude Dufour, Maxime Zysset.

Chers membres du Conseil, merci d'activer votre boîtier de vote en cliquant deux fois sur la petite porte afin de l'activer et que votre présence soit ainsi bien prise en compte.

Je me tourne à présent vers à notre secrétaire Mme Francine Medana qui va maintenant procéder aux opérations d'appel.

Le Président :

Nous sommes actuellement 69 membres présents, selon l'art. 59 de notre règlement, il nous faut la majorité absolue des membres du Conseil, c'est-à-dire 51 personnes au minimum, je constate avec plaisir que le quorum est atteint

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 22 mai 2026, soit avant le délai réglementaire de 3 semaines avant la présente séance.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je souhaite la bienvenue aux courageux membres du public, que je remercie vivement pour leur présence, ainsi qu'aux membres du Comité de l'Association du personnel communal.

Y a-t-il un représentant de la presse ce soir ? Cela ne semble pas être le cas, mais je tiens à remercier ici le Courrier Lavaux-Oron-Jorat qui couvre régulièrement nos travaux.

Je salue Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, accompagnés des représentants de l'administration communale, que je remercie ici pour leur important engagement et qui soutiennent nos débats en coulisse.

Je remercie également notre technicien, M. Matthieu Dromelet, fidèle au poste à la technique et MM. Joao da Silva et Tiago Dias, nos précieux huissiers.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2026 qui vous a été adressé par courriel le samedi 20 juin. Une nouvelle fois, je remercie notre secrétaire, Mme Francine Medana, qui fait un important

travail de transcription et de rédaction. Le délai entre les deux séances de juin étant très court, elle a particulièrement eu très peu de temps pour réaliser ce travail.

Est-ce qu'un membre du Conseil concernant ce procès-verbal aurait des remarques, des questions, des propositions de corrections ou des compléments à apporter ?

Tel n'est pas le cas, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1) Votations fédérales et cantonales du dimanche 14 juin 2026

Votations fédérales

Résultats pour la ville de Pully

Participation : 62,69%

Objet n° 1 Initiative pour la durabilité

Refusé à Pully à 72,63%

Refusé sur le plan fédéral à 54,79%

Objet n° 2 Loi fédéral sur le service civil

Refusé à Pully à 54,79%

Accepté sur le plan fédéral à 52,46%

Votations cantonales

Objet n° 1 Initiative constitutionnelle pour un « salaire minimum cantonal »

Refusé à Pully à 49,55%, mais accepté sur le plan cantonal à 49,11%

Objet n° 2a Initiative législative pour un « salaire minimum cantonal »

Refusé à Pully à 51,33%, refusé sur le plan cantonal à 47,49%

Objet n° 2b Contre-projet législatif pour un « salaire minimum cantonal »

Accepté à Pully à 47,99%, refusé sur le plan cantonal à 46,75%

Objet n° 2c Question subsidiaire : initiative ou contre-projet

Contre-projet à Pully à 52,22%, et contre-projet sur le plan cantonal à 48,17%

2) Réponse de la préfecture

Vous avez toutes et tous pu prendre connaissance du courrier de M. Cédric Alber, Préfet du district de Lavaux-Oron, rédigé avec l'appui de Mme Joëlle Wernli, juriste responsable des Affaires juridiques à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, concernant les clarifications apportées à l'interprétation de certaines dispositions de notre règlement.

Je tiens ici à les remercier sincèrement pour l'attention portée à notre demande ainsi que pour le temps consacré à l'examen de ces questions, malgré une période particulièrement chargée en cette fin de législature.

J'espère que ces clarifications contribueront à faciliter le déroulement de nos débats et à favoriser un climat serein et constructif au sein de notre Conseil, ceci pour la fin de notre législature et la prochaine.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Samedi 13 juin

J'ai eu le plaisir de représenter notre Conseil à l'occasion de la 20^e édition du Gospel Air, organisée ici même à Pully. Quinze chœurs regroupant près de 500 choristes ont animé la ville tout au long de la journée, avant un magnifique spectacle de gala en soirée, ici-même, à la Maison Pulliérane.

Le dimanche, les voix du gospel ont continué de résonner dans différents lieux de culte et établissements de soins de la région.

Je tiens à saluer l'engagement de notre collègue Anne Gumy, présidente du Gospel Air, ainsi que celui de son comité et des nombreux bénévoles qui ont contribué au succès de cette magnifique manifestation.

(Applaudissements)

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

A ce jour, aucune lettre, ni pétition ne sont parvenues au Bureau.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur vos tables deux communications de la Municipalité :

Communication 11-2026

Boucllement du préavis N° 19-2021

Sécurisation des piétons sur le ch. de Rennier entre les av. des Alpes et de l'Avenir - Création de trottoirs, construction de murs de soutènement et amélioration de l'aménagement routier dans le secteur

Communication 12-2026

Politique culturelle de la Ville de Pully - Ouverture d'un crédit d'étude

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

Je remercie la Municipalité pour la transmission de ces communications.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

1) Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles

Interpellation 05-2026 « Protéger les bénévoles, le personnel et le public durant les manifestations culturelles ou sportives »

déposée le 3 juin par Mmes Muriel Thalmann et Line Zolliker

Contrairement à l'usage habituel, la réponse à cette interpellation ne vous a pas été transmise avant la séance, même si vous pouvez maintenant la trouver sur le site. Je vous laisse en prendre connaissance.

Les échanges en plénum porteront ensuite uniquement sur d'éventuelles questions complémentaires en lien avec la réponse apportée, sous le point 9 de l'ordre du jour.

2) Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été enregistrée pour cette séance.

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Avant de commencer, les scrutateurs me demandent de faire un test pour vérifier le bon fonctionnement des boîtiers.

Question : Fait-il chaud ?

Tout semble parfaitement correct, chacun a retrouvé son nom sur la liste des résultats, il n'y aura donc aucune contestation possible par la suite.

2.1 Préavis 15-2026 Rapport de gestion 2025

En préambule, je vous énumère la procédure que nous allons suivre concernant, premièrement, le préavis 15-2026 qui est le rapport de gestion 2025 et, deuxièmement, le préavis 16-2026 qui porte sur les comptes 2025.

Conformément à l'art. 117 de notre règlement, nous allons délibérer séparément sur la gestion et sur les comptes. Il ne sera pas donné lecture des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Les présidents les commenteront éventuellement et livreront leurs conclusions. La discussion portera successivement sur chacun des chapitres du rapport de la Municipalité. En cas de désaccord entre la Commission et la Municipalité, nous voterons même si la discussion n'est pas demandée.

A l'inverse, en l'absence de désaccord, nous voterons uniquement si la discussion est demandée. Lorsque la discussion concerne une observation, le vote portera sur l'acceptation ou le refus de la réponse de la Municipalité. En revanche, il n'y a pas de discussion sur les vœux émis par les commissions.

Enfin, la délibération se terminera par un seul vote sur les conclusions des deux rapports dans leur ensemble : « gestion » préavis 15-2026 et « compte » préavis 16-2026.

J'appelle Mme Anne Viredaz, président de la commission de gestion, à venir commenter son rapport et rapporter sur le travail de la commission.

Mme Anne VIREDAZ :

Vous avez reçu le rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2025, vous avez pu voir qu'au terme de son examen la Commission de gestion a formulé trois vœux et trois observations auxquels la Municipalité a répondu dans un document qui vous a également été transmis.

Les vœux portent sur la lisibilité du poste « Divers et imprévus » dans les préavis, sur la gestion des risques au niveau communal et sur l'attribution des places d'accueil pré- et

parascolaire. La Municipalité y a répondu et ses réponses ne seront pas discutées ici aujourd'hui. La future commission de gestion sera chargée de suivre la mise en œuvre éventuelle de ces recommandations.

Les trois observations portent sur l'autorisation d'emprunter, sur la réglementation des subventions à la culture et sur un audit indépendant de la situation financière de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse, la FEJ.

Le Président ouvrira tout à l'heure la discussion sur ces observations et les réponses apportées par la Municipalité.

Ce rapport étant le dernier de la législature, c'est donc l'occasion de dresser un petit bilan. Rassurez-vous, il est très, très court parce qu'il fait chaud et que la soirée est encore longue ! Pour la législature 2021-2026, la Commission de gestion, que j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider, était composée de 19 membres et suppléant-e-s, soit presque un cinquième du Conseil communal. En 2021, on n'était pas encore sortis de la période covid, beaucoup des membres et suppléant-e-s étaient novices, fraîchement élu-e-s au Conseil communal. Ils et elles ont dû fournir un effort conséquent pour se familiariser avec les multiples activités des autorités communales et les méandres de l'administration. Heureusement des membres plus expérimenté-e-s ont pu les guider au début. Je les remercie ici toutes et tous pour leur engagement et leur collaboration, qui ont permis à la Commission de gestion d'accomplir la mission qui lui est dévolue à satisfaction.

Au terme des cinq exercices examinés, ce sont au total une quarantaine de recommandations, soit vœux ou observations, qui ont été formulés. Il faut relever que l'essentiel du travail de la Commission de gestion est effectué par les sous-commissions qui rendent des rapports détaillés présentant tous les aspects examinés, les questions posées et les réponses apportées par les représentants et représentantes de la Municipalité et de l'administration. J'en profite pour remercier également les responsables de la Commune pour leur disponibilité et le temps consacré à renseigner les commissaires et en particulier Mme Lydia Masméjan et M. Marc Zolliker, qui arrivent au terme de leur mandat de municipaux et je leur souhaite une excellente nouvelle vie.

Je voudrais encore saluer ici MM. Jean-Marie Marlétaz, délégué de la commission des finances, et Jean-Marc Duvoisin, délégué de la commission d'urbanisme, qui ont suivi les travaux de la Commission de gestion, pour leur fidèle présence à nos séances plénières tout au long de la législature.

Je termine par la conclusion : la Commission de gestion estime que dans l'ensemble les affaires communales sont bien gérées. Elle salue le travail accompli par la Municipalité et le personnel de l'administration communale et vous invite, M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, à approuver la gestion de l'exercice 2025 et à donner décharge aux organes responsables.

Le Président :

Merci, Mme Viredaz.

A mon tour, je souhaite aussi remercier les commissaires pour le travail effectué et les comptes rendus de leurs travaux approfondis qui figurent dans le rapport de la Commission de gestion et je relève ou rappelle, que la Commission de gestion a formulé trois vœux et trois observations.

Le Conseil ne délibère pas sur les vœux. La Municipalité a formulé des réponses et il appartient à la Commission de gestion d'en assurer le suivi, comme Mme Viredaz vous l'a indiqué.

En revanche, le Conseil devra se prononcer sur les réponses apportées par la Municipalité aux observations. Ces trois réponses ont été communiquées dans le document que vous avez tous reçu.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière du préavis 15-2026 Rapport de gestion 2026.

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière.

Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à la quasi l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

Je vais maintenant procéder de la manière suivante, comme chaque année : nous allons passer en revue le rapport de gestion de la Municipalité chapitre par chapitre dans l'ordre de la table des matières. Un chapitre sera adopté d'office si la discussion n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre. Les observations de la Commission de gestion et les réponses de la Municipalité seront traitées dès que nous aborderons le chapitre concerné.

A la fin de l'examen du rapport de la Municipalité, j'ouvrirai une discussion générale sur la gestion et le rapport de la Commission de gestion. Le vote sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion interviendra après l'examen des comptes 2025, conjointement avec le vote sur les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas.

Rapport de gestion 2025

Chapitre 1 - Municipalité pages 7-12

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 2 - Conseil communal pages 13-20

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 3 - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles pages 21-62

Le Président :

Il y a deux observations à traiter pour ce chapitre et un vœu.

Observation 1 - Autorisation d'emprunter

M. Margelisch demande la parole :

Je souhaite intervenir à titre personnel et pas en tant que membre de la commission de gestion.

En examinant la réponse de la Municipalité à l'observation qui a été faite, je souhaite faire les commentaires suivants :

Premièrement, je rejoins l'argumentation sur le fait que la gestion de la trésorerie s'opère de manière globale et qu'il n'est pas question d'entrer dans le détail des mouvements du

fonds de roulement. Il ne s'agit pas effectivement de détailler tous les comptes et d'autoriser pour chacun que la Municipalité recourt à l'emprunt ou pas.

Par contre, je réfute l'argument de la Municipalité concernant les conclusions du préavis sur le plafond d'endettement pour les raisons suivantes :

1. Une publication de la Direction générale des affaires institutionnelles et communales, le service qui est chargé de la surveillance des communes, cette publication intitulée « Aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises » est disponible sur le site internet à l'adresse « publications.vaud.ch ». Cet avis de la DGAIC, à propos du plafond d'endettement, mentionne expressément : « qu'il n'autorise en aucun cas la Municipalité à contracter des emprunts de manière autonome, ceux-ci devant toujours faire l'objet de préavis municipaux car l'autorisation d'emprunter est de la compétence du conseil général ou communal et n'est aucunement une autorisation générale de dépenser. »

J'ajoute concernant la délégation des compétences qu'il existe, dans notre règlement du conseil, art. 16 al. 2, une précision qui concerne « Les délégations de compétence prévues aux chiffres 5, 6, 8 et 11 qui sont accordées pour la durée d'une législature et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités. » Cet article exclut donc le chiffre 7 qui concerne l'autorisation d'emprunter.

Il me semble que la question est clairement expliquée dans ces deux différents documents. C'est l'occasion pour moi de compléter au fond mon intervention, que je formulerais sous la forme d'un vœu, après le vote, mais pour l'essentiel je pense que le problème est plus simple à résoudre qu'on ne peut l'imaginer, dans la mesure où toutes les informations sont disponibles dans le cadre du budget annuel sur lequel se prononce le Conseil communal.

En effet, dans ce préavis, la Municipalité mentionne toujours le montant de la dette en fin d'année budgétée, ainsi que le montant du recours à l'emprunt. Donc, si je prends pour exemple le budget de l'année 2026, il était mentionné en page 12, que la Municipalité devait emprunter à hauteur de CHF 30 millions pour faire face à ses obligations.

Je pense qu'il suffit, pour régler le problème, de procéder à un complément sur les conclusions que doit ou que devrait voter le Conseil communal :

1) sur la base de l'estimation du besoin en capitaux étrangers mentionné dans le préavis, le préavis sur le budget, le Conseil autorise le recours à l'emprunt pour l'année en cours à hauteur du montant qui a été mentionné ;

2) le Conseil délègue dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités d'emprunt à concurrence du montant autorisé.

L'estimation qui est faite par la Municipalité sur le besoin ou le recours à l'emprunt, cette estimation est calculée sur la base d'un budget trésorerie, ce n'est pas une estimation on va dire, au doigt mouillé, cela repose bien sur un calcul qui est largement documenté, examiné périodiquement par la Commission des finances.

Donc, il me semble qu'avec ces compléments sur les conclusions adoptées par le Conseil communal en fin d'année, on devrait régler le problème.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

J'entends et je prends acte que M. Margelisch réfute une partie de notre argumentation à la réponse à l'observation, nous persistons et nous signons et pour rassurer votre Conseil, s'il était inquiet, il n'a pas l'air d'être trop inquiet, nous respectons complètement la légalité et M. Margelisch propose de résoudre un problème qui n'existe pas, qui est moins douloureux qu'un vrai problème, c'est un peu comme si on enfonce des portes ouvertes. En tout état de cause, la proposition de M. Margelisch ne concerne à l'évidence pas la gestion 2025 et je l'invite à reprendre sa proposition dans le cadre des prochaines discussions sur le budget 2027, voire encore mieux, dans le cadre des séances de la prochaine commission des finances, qui pourra débattre de cette proposition.

M. Stephan MARGELISCH demande la parole :

Je me permets quand même de répondre à la question de M. le Syndic. Il ne s'agit pas d'enfoncer les portes ouvertes. Il s'agit d'une disposition de la loi qui concerne une attribution du Conseil communal. Cette attribution, je dirais, elle ne peut pas être revendiquée par la Municipalité, il faut que le Conseil, de manière explicite autorise le montant des emprunts. Cela figure explicitement dans le titre de la loi. Ce n'est pas une question de formel, c'est une question qui fait que finalement, au lieu d'avoir une pratique qui se base, on va dire, sur accord implicite, on va avoir un accord explicite du Conseil, je pense que c'est aussi mieux pour les personnes qui signent les contrats d'emprunt, de savoir que formellement, ils sont autorisés à le faire.

Je vous prie donc de refuser la réponse à l'observation 1) de la Municipalité.

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Si le plafond d'endettement voté en début de législature ne constitue effectivement pas en soi une autorisation d'emprunter, la conclusion supplémentaire 3) du préavis sur le plafond d'endettement, rappelée dans la réponse de la Municipalité, attribue à cette dernière le choix du montant et des modalités des emprunts.

Pourquoi emprunte-t-on ? Pour financer les investissements, pour financer les déficits de notre ville lorsque la marge d'autofinancement est elle aussi négative et, comme le rappelle notre Municipalité, pour financer les éventuelles augmentations du fonds de roulement.

Ces trois éléments découlent de décisions de ce conseil :

1. chaque demande de crédit est assortie de la demande de l'autorisation d'emprunter tout ou partie du montant nécessaire ;
2. l'approbation du budget annuel, qui est une autorisation de dépense, emporte l'autorisation de le financer, à mon avis. Le préavis consacré au budget comporte ainsi systématiquement, cela vient d'être rappelé, le montant de l'endettement maximum que son approbation ainsi que le budget des investissements impliquent ;
3. les variations quotidiennes du fonds de roulement, mouvements nets entre les créanciers et les débiteurs, décalages temporels entre charges et revenus figurant au budget approuvé, doivent aussi pouvoir être financées avec célérité et flexibilité.

Outre le contrôle exercé par le Conseil communal au travers de ses décisions, la Commission des finances est informée, lors de chacune de ses séances, du plan de trésorerie, des emprunts nouveaux à contracter pour financer le renouvellement des emprunts arrivés à échéance, les dépenses de fonctionnement découlant du budget accepté par ce conseil et les investissements décidés par ce conseil.

Le mode de fonctionnement n'est à mes yeux pas critiquable, il peut certainement être précisé par surabondance de précaution avec le vœu exprimé par M. Margelisch, mais ne mérite en aucun cas pas une réserve figurant dans une observation laissant entendre que la loi n'aurait pas été respectée.

Je vous recommande donc l'approbation de la réponse de la Municipalité à cette observation, cette réserve en quelque sorte de la Commission de gestion.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous passons au vote sur la réponse de la Municipalité à l'observation 1)

On va essayer de le faire avec les cartons orange.

Ceux qui acceptent cette observation sont priés de lever leur carton orange.

Voix contraire ? Abstention ?

A une très large majorité, vous avez accepté la réponse de la Municipalité.

Observation 2 - Réglementation des subventions à la culture

J'ouvre maintenant la discussion sur la réponse de la Municipalité à cette observation.

Mme Mary MAYENFISCH-TOBIN demande la parole :

La réponse de la Municipalité est décevante.

La Commission de Gestion a noté que, contrairement à ce qui se passe dans le domaine sportif ou social, il n'y a pas de cadre fixant les conditions d'octroi des subventions dans le domaine culturel et événementiel. Pourtant, il en va là aussi du bon usage des deniers publics, qu'il s'agisse de petites ou de grandes manifestations.

Loin de nous l'idée de mettre les bâtons dans les roues des organisateurs, mais le soutien de la ville de Pully devrait être assorti d'une charte éthique, une charte qui engage les bénéficiaires des subventions afin de valoriser leur engagement et celui de la ville de Pully.

Je viens de voir la communication de la Municipalité sur la politique culturelle, une démarche encourageante, mais encore mieux avec une charte éthique.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée au sujet de la réponse de la Municipalité à cette observation ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous passons au vote, toujours à l'aide des cartons orange.

Ceux qui acceptent cette observation sont priés de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

La réponse de la Municipalité est acceptée à une assez forte majorité, une dizaine d'avis contraire et 4 abstentions.

Il y a eu discussions, nous allons donc voter sur l'entier de ce chapitre 3 -

Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles.

Merci de lever votre carton orange pour accepter ce chapitre 3. Avis contraire ?

Abstention ?

C'est à une très large majorité que le chapitre 3 a été accepté.

Chapitre 4 - Direction des domaines, gérances et sports pages 63-80

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 5 - Direction des travaux et des services industriels pages 81-100

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 6 - Direction de l'urbanisme et de l'environnement pages 101-118

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 7 - Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique pages 119-160

Pour ce chapitre, nous avons la troisième observation de la Commission de gestion, à traiter.

Observation 3 - Audit indépendant de la situation financière de la FEJ

Je vous propose d'ouvrir maintenant la discussion sur la réponse de la Municipalité à cette observation. La parole est-elle demandée ?

Mme Karine HIRSCH-LORENZ demande la parole :

La question qui vous est posée ce soir, est de savoir si vous tolérez qu'une commission permanente du Conseil communal ne reçoive pas les documents requis à plusieurs reprises, à savoir en l'occurrence le bilan et les comptes de la FEJ, fondation à laquelle la ville de Pully verse la somme de CHF 5 millions de subventions par année. Le rapport de révision n'a pas été transmis et la commission de gestion ne sait pas si des réserves ont été émises par l'organe de révision et s'il s'agit d'une révision limitée ou pas. Les comptes détaillés et les annexes n'ont pas été transmis.

Nous pourrions discuter des améliorations à apporter à la FEJ, de la clé de répartition entre les communes, des conventions entre communes, du critère d'attribution des places d'accueil, du respect des critères d'attribution des places et des exceptions au règlement indiquées et non justifiées par la municipalité, de l'efficacité de la structure, des frais de repas, du contenu des repas, de la quantité des repas, de la grille de tarification, les objets sont multiples et chacun est important. Le nombre de places manquantes pour les habitants de Pully, en particulier pour les parents qui travaillent, la situation n'est pas satisfaisante. Ce n'est cependant pas l'objet de ce soir.

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, nous vivons dans une démocratie que nous devons protéger. Nos institutions sont précieuses.

Les municipaux ont une lourde tâche, celle notamment de gérer les nombreux employés communaux ou pas, justement dans le cadre de la FEJ. Même si la Municipalité sera renouvelée partiellement dans les prochains jours, l'administration reste la même, notamment les nombreux employés de la FEJ, ainsi que son conseil d'administration qui ne sera que partiellement renouvelé.

Je souhaite que le Conseil communal ait droit à une plus grande transparence lors de la prochaine législature. La Commission de gestion a proposé un audit externe de la FEJ en raison de la non-transmission du bilan et des comptes pourtant requis et promis dans le délai imparti. Nous sommes tous ici en tant que milices et la commission de gestion 2025 n'a pas pu faire son travail correctement.

Un audit externe génère certes des frais. En raison du montant des subventions de plus CHF 5 millions par année versée par la ville de Pully, ces frais de quelques dizaines de milliers de francs sont nécessaires. La commune de Paudex a versé en 2025 des subsides à hauteur de CHF 557'000.- et la commune de Belmont de CHF 217'000.- pour les structures sur leur territoire. Il n'est pas clair, dans les documents reçus, si les communes de Paudex et de Belmont paient des subsides pour leurs habitants qui ont des places sur le territoire de Pully et dont le montant payé par les parents ne couvre pas les frais.

L'audit devrait également vérifier si les calculs suivent la méthode prévue dans les conventions entre communes et si les montants reçus correspondent aux montants facturés.

La question fondamentale qui vous est soumise ce soir, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, est de savoir si vous vous contentez de la réponse de la Municipalité ou si vous croyez en nos institutions, si vous souhaitez protéger et défendre les commissions permanentes du Conseil communal et son droit à l'information et ainsi requérir un audit externe.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

Effectivement, il n'est pas normal que vous n'ayez pas reçu les comptes. Ceci vous a été aussi expliqué en long et en large, du fait que le processus est assez long, raison pour laquelle à partir de l'exercice 2026, les comptes non audités seront transmis à la sous-commission de gestion.

Beaucoup de questions de votre part ont été posées, pour lesquelles vous imaginez bien, que non seulement moi-même, mais aussi la Municipalité dans son ensemble, ne sommes pas d'accord, puisque beaucoup de choses sont soulevées et j'aimerais juste vous rappeler l'art. 114 du règlement du Conseil qui dit qu'une observation signifie que la commission a des réserves. Nous avons pu les entendre, celles qui vous concernent en particulier. Je voulais vous poser la question et j'ai maintenant la réponse puisque ma question était est-ce que c'est un problème de gestion et là, il semble ressortir que c'est un problème qui concerne la fondation dans son entier.

Ce qui me gêne un petit peu, c'est que votre intervention laisse à penser que la fondation est mal gérée. Vous pensez bien que quand vous avez au sein de conseil de fondation un président de tribunal d'arrondissement, un expert-comptable et des municipaux, ces personnes-là sont quand même très attentives au fonctionnement de toute institution dont ils sont aux commandes, en particulier le conseil de fondation et pas le conseil d'administration, ils ont des tâches et des responsabilités qu'ils assument et qu'ils ont toujours assumées jusqu'à ce jour.

Vos propos, vous comprendrez bien que je pense que les personnes qui malheureusement ne sont pas présentes ce soir, auraient un petit peu de peine à les entendre. D'ailleurs ces remarques n'ont pas figuré dans les différents rapports des commissions de gestion précédentes, qui ont bien étudié le fonctionnement de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse jusqu'à aujourd'hui.

Les comptes qui comprennent le bilan et le compte d'exploitation méritent quelques précisions, afin que ce Conseil soit au clair sur la situation.

Du côté des charges d'exploitation, nous voyons que 76% des charges représentent les charges de personnel, 10% les loyers et 10% les achats, sujet qui est également relevé dans votre commentaire. Sur ces 10%, 9% représentent l'alimentation, point important, pour lequel des appels d'offres publics sont faits.

En ce qui concerne les achats, le processus que vous décrivez dans vos observations, j'ai de la peine à comprendre, puisque le processus est décrit en page 54 de votre rapport de la commission de gestion, en particulier, celui relatif aux différentes directives dans l'engagement des dépenses. Donc, on ne peut pas dire que les informations n'ont pas été transmises. A ce titre, nous n'avons reçu aucune demande d'informations complémentaires, quant à ce processus, qui justifierait certaines dépenses et le but, aussi, dans les commissions, que cela soit les sous-commissions ou la commission de gestion est aussi d'échanger, de discuter avec les directions concernées, avant de publier un rapport, ce qui n'a pas été fait et ce que je trouve un petit peu dommage.

Mais en finalité, nous n'avons jamais transiger et nous n'allons jamais transiger, sur la question qui est de mettre l'enfant au centre des débats, ainsi que, du fait, que le conseil de fondation poursuit sur le chemin, vous avez parlé de l'efficacité, il y a un travail d'efficacité dans le travail de la fondation, ce qui a été fait toutes ces dernières années et ce qui va continuer à être fait.

Et si je peux me permettre, d'émettre un vœu, c'est que lorsqu'il y a des observations ou des vœux qui sont émis, aucun problème pour cela, mais qu'ils soient discutés entre la sous-commission et la direction concernée.

Du coup, je vous encourage à accepter la réponse à l'observation qui a été faite.

Le Président :

La discussion continue sur la réponse de la Municipalité à cette observation. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité sont priés de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

La réponse de la Municipalité est approuvée à une grande majorité.

Il y a eu discussion, nous allons voter maintenant sur l'adoption de ce chapitre 7 - Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, avec les cartons orange.

Celles et ceux qui approuvent ce chapitre, merci de le manifester en levant votre carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Le chapitre 7 est approuvé avec quelques abstentions.

J'ouvre encore une discussion générale sur la gestion de l'exercice 2025 et le rapport de la Commission de gestion.

Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Je rappelle que le vote sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion interviendra après l'examen des comptes.

2.2 Préavis 16-2026 Comptes 2025

Le Président :

J'invite M. Jean-Denis BRIOD, président de la Commission des finances, à venir présenter et commenter le rapport sur les comptes 2025 et sur les conclusions de la Commission des finances.

M. Jean-Denis BRIOD :

Vous avez reçu tous les documents nécessaires pour prendre connaissance et faire votre propre analyse des comptes 2025, vous avez lu le préavis ainsi que les brochures détaillées de la Municipalité, les conclusions de l'organe de révision, le rapport, ainsi que les recommandations de la Commission des finances.

Vous savez donc que les comptes 2025 qui vous sont soumis sont conformes aux lois et règlements applicables, qu'ils sont meilleurs qu'attendus tout en étant moins bons que l'année précédente et qu'il vous est recommandé de faire vôtres les conclusions de la Commission des finances qui sont de les approuver, de même que ceux de la CISTEP et de donner décharge aux organes responsables.

On pourrait considérer que l'essentiel est dit, mais quelques commentaires me semblent utiles, un rappel des chiffres qui représentent en fait l'exercice écoulé, est peut-être utile avant la discussion et le vote de tout à l'heure

Premièrement : un bref rappel des chiffres 2025 :

Le budget approuvé par ce conseil en décembre 2024 anticipait une perte de CHF -9,4 millions avant que les deux séries de crédits supplémentaires portent le déficit budgété à CHF -12,7 millions, essentiellement en raison d'une charge de CHF 2,2 millions correspondant au décompte final 2024 des péréquations à payer par Pully. Ce risque avait été mentionné tant dans le rapport d'audit 2024 que dans celui de la Commission des finances sur les comptes 2024. Cela n'est donc pas une surprise.

La perte de l'exercice est réduite finalement à CHF 3,8 millions, ce qui est nettement mieux qu'attendu grâce à des recettes fiscales de près de CHF 6 millions supérieures au budget.

En neutralisant le rattrapage 2024 de CHF 2,2 millions dont je viens de faire état, la perte ne serait que de CHF 1,6 millions, ce qui serait encore mieux. Les esprits chagrins

remarqueront que cette perte représente tout de même une détérioration de CHF 6 millions par rapport au bénéfice de CHF 4,3 millions atteint en 2024.

Avec CHF 113,5 millions, les recettes fiscales sont proches de leur plus haut niveau historique de 2024 et, je viens de le dire, fortement en hausse par rapport au budget grâce à l'impôt sur les personnes morales qui augmente, aussi bien par rapport au budget que par rapport à 2024. La marge d'autofinancement annoncée est de CHF 4,45 millions ; elle couvre 24% des investissements nets de CHF 18,6 millions. Ce pourcentage est positif, ce qui est à saluer, mais insuffisant à long terme.

L'endettement au 31 décembre 2025 auprès d'instituts financiers, CHF 187 millions, augmente de CHF 39,4 millions par rapport à l'année antérieure. En tenant compte des montants des factures relatives aux péréquations encore impayées au 31 décembre 2025, les engagements totalisaient CHF 198,8 millions, c'est-à-dire à peu près CHF 200 millions. On relève, dans ce contexte, que le décompte final 2019 des péréquations qui mettait CHF 1,7 million à charge de notre commune, n'a jamais été comptabilisé, ni payé, il a finalement été facturé par le Canton et a été payé le 12 juin 2026, c'est un montant de CHF 1,7 million, qui viendra péjorer l'exercice 2026.

Enfin, la fortune communale, après imputation de la perte 2025, s'élève à CHF 8,4 millions sans tenir compte de réserves latentes importantes mais non évaluées.

Voici pour la vue d'hélicoptère de la représentation en chiffres de l'année écoulée.

Je souhaite continuer avec quelques points d'attention :

1. Les charges maîtrisables sont dans l'ensemble au niveau attendu et n'appellent pas d'autres commentaires que ceux figurant dans notre rapport. Il faut toutefois relever, on le fait aussi dans le rapport, que les charges ayant un réel impact sur le résultat et la marge d'autofinancement, à savoir celles qui ne sont pas obligatoirement équilibrées par les taxes, poursuivent, elles, leur progression, plus CHF 2,3 millions ou plus 4,15%. C'est un point d'attention.

2. Les charges péréquatives nettes afférentes à l'exercice atteignent CHF 50,4 millions, soit CHF 1,4 million de plus que budgété. Le rattrapage 2024 fait passer l'addition à CHF 52,6 millions.

Vous avez en page 8 de notre rapport le détail du calcul, complexe, de la participation à la péréquation des ressources. J'avais dans les précédentes interventions et précédents rapports, tenté de planifier l'évolution de ce poste au moment de l'introduction début 2025 de la nouvelle NPIV. On avait simulé l'impact de l'augmentation des recettes fiscales entrant dans le calcul et avons constaté que l'augmentation de ces recettes fiscales était automatiquement phagocytée à plus de 85% par une augmentation connexe de la péréquation des ressources. Je l'ai affirmé à plusieurs reprises, c'était une erreur. Pourquoi ? Nous ne pouvions faire cette simulation qu'en modifiant les données de Pully, sans toucher aux chiffres moyens du Canton entrant dans le calcul, inconnus. Or ceux-ci, je parle ici du taux d'imposition moyen pondéré cantonal du revenu fiscal standardisé en % de la moyenne, etc. sont des indicateurs qui ont également bougé dans un sens qui nous est favorable, ce qui explique une augmentation moins importante que prévu de notre facture. Dans le même temps, la redistribution par habitant des impôts conjoncturels est plus élevée que prévu. En bref, nous bénéficions d'une situation moyenne meilleure dans l'ensemble du Canton. Si les prévisions sont un art difficile, en matière de péréquation, les prévisions deviennent un art abstrait, très difficile à maîtriser, des paramètres importants n'étant connus qu'à posteriori. C'est une leçon d'humilité pour l'avenir. Mais je me suis tout de même rassuré en constatant que, sans modifier les paramètres cantonaux, nos recettes fiscales auraient bel et bien été ponctionnées à plus de 80%.

3. Un mot aussi sur les intérêts passifs. Ils comprennent une charge de CHF 389'000.00 correspondant aux intérêts de retard facturés sur un acompte des péréquations 2024 retenu mais qui a été payé depuis lors. Arrivée trop tard, cette facture de CHF 389'000.00 pour être incluse dans la 2ème série de crédits supplémentaires, cette charge a été mise dans les intérêts passifs, position qui était largement dotée dans le budget. Cela aurait mérité une ligne dans le préavis.

Nous tournons la page en 2026 du conflit avec la Canton après avoir, l'an dernier, pris acte d'une décision du Tribunal fédéral, défavorable aux communes qui avaient contesté les calculs des péréquations pour violation de leur autonomie. Tous les acomptes sont à ce jour remboursés, il n'y a pas d'autre risques d'intérêts, il ne reste à faire que la comptabilisation à charge de 2026 du décompte final 2019 de CHF 1,7 million, évoqué tout à l'heure. Ce chapitre est donc clos.

Enfin, dernier mot sur la marge d'autofinancement, elle est annoncée à CHF 4,45 millions dans le préavis municipal ; vous vous êtes peut-être étonnés de trouver un chiffre différent, CH 3,9 millions, dans le tableau de flux de fonds figurant dans notre rapport. Cette différence provient du fait que le premier chiffre ne tient pas compte des défalcations d'impôts décidées par le Canton. Les deux chiffres sont corrects, possibles. J'ai pour ma part tendance à ne considérer ce que ce qui nous reste dans la caisse et à retenir le chiffre de CHF 3,9 millions comme étant le montant disponible pour financer nos investissements.

Voici pour les quelques analyses et commentaires complémentaires que je voulais partager avec vous et j'en viens aux conclusions :

2025 constitue un exercice en demi-teinte avec une forte amélioration par rapport au budget mais une non moins forte dégradation par rapport à 2024. Les comptes sont déficitaires et la marge d'autofinancement insuffisante pour freiner l'augmentation significative de l'endettement qui a augmenté de CHF 107 millions en dix ans et qui va continuer à s'envoler ne serait-ce qu'en raison des crédits déjà votés par ce conseil pour des projets en cours et non encore dépensés, CHF 120 millions à ce jour.

Le budget 2026, déficitaire lui aussi, ne laisse pas entrevoir une inversion majeure de tendance ; nous n'avons pas véritablement un problème de revenus avec des recettes fiscales qui devraient pouvoir demeurer à un très haut niveau.

Nous n'avons pas à attendre un allègement de la facture des péréquations qui devrait rester dans un ordre de grandeur stable, ou alors, une diminution irait de pair avec une diminution des recettes fiscales. Il est donc important de maintenir la discipline au niveau des charges de fonctionnement, en particulier celles qui ne sont pas couvertes par la taxe, ainsi qu'au niveau du choix et du dimensionnement des investissements.

Il faut, il serait souhaitable de parvenir à freiner la progression de l'endettement afin de préserver la marge de manœuvre future de notre ville. On réaffirme souvent la nécessité d'adapter un jour la fiscalité de notre commune. Les effets visibles et convaincants de la discipline évoquée il y a un instant sont une nécessité pour avoir une chance d'emporter l'adhésion de notre population.

En conclusion, la Commission des finances approuve sans observation et à l'unanimité les conclusions du préavis 16-2026 et recommande au Conseil communal de Pully d'adhérer à ses conclusions avec remerciements aux auteurs des rapports transparents, clairs et complets mis à disposition de la commission et du conseil communal.

Je ne saurais terminer mon intervention sans remercier celles et ceux qui m'ont permis de traverser dans les meilleures conditions possibles la législature qui s'achève à la présidence de la Commission des finances :

Tout d'abord M. le Chef de service Claude-Alain Chuard, toujours disponible, précis, compétent et aimable. Tous ses collaboratrices et collaborateurs qui ont soutenu nos travaux dans l'ombre. Mes collègues de la Commission des finances qui ont toujours alimenter les débats de façon sereine et constructive. Pendant 41 séances de 2 à 3 heures en moyenne, avec un record à 5 heures pour un budget mémorable, alors qu'ils ont été privés de sandwiches à mi-législature, mesure sans effet à ce jour sur la durée de nos débats. M. le Syndic, présent et disponible lors de chacune de nos séances, supportant stoïquement, à de très, très rares exceptions près, nos questions et commentaires. A vous toutes et tous enfin pour la confiance témoignée. Je vous remercie pour ce beau voyage qui m'a permis de découvrir de nouveaux horizons et de gagner de nouvelles expériences, même à 70 ans.

Je souhaite le meilleur à la future Commission des finances, ainsi qu'à son nouveau président François Logoz, à qui je passerai le relai sitôt après son assermentation en septembre prochain.

Le Président :

Un grand merci pour votre travail, ainsi qu'aux membres de la Commission des finances, et bien sûr aussi aux collaborateurs de l'administration.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière du préavis, je vous propose d'utiliser vos cartons orange.

Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le faire en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

Nous allons procéder de la manière suivante :

J'ouvrirai tout d'abord une discussion sur le fond sur le préavis 16-2026 puis nous passerons en revue la brochure des comptes 2025 chapitre par chapitre. Ensuite, nous examinerons les comptes de la CISTEP.

Finalement, nous examinerons la brochure « Comptes 2025 - Analyses et commentaires » chapitre par chapitre.

Au terme de ces délibérations, nous voterons sur l'ensemble des conclusions des rapports des commissions de gestion et des finances, qui recommandent comme cela a été dit tout à l'heure, l'approbation des conclusions des préavis 15-2026 et 16-2026, ces deux rapports étant pris dans leur ensemble lors de ce vote conformément à l'art. 117 al. 5 de notre règlement.

Un conseiller ou une conseillère est-il opposé à cette façon de faire ? Ce n'est pas le cas.

J'ouvre donc la discussion générale sur le préavis 16-2026 Comptes 2025.

Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Je vous propose de prendre la brochure « Comptes 2025 ».

Nous allons passer en revue les pages de cette brochure chapitre par chapitre.

Lors de vos éventuelles interventions, je vous prie d'indiquer le numéro du poste concerné et la page où il se trouve.

Brochure Comptes 2025

1. Administration générale - pages 1 à 12

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

2. Finances - pages 13 à 15

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

3. Domaines et bâtiments - pages 16 à 21

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

4. Travaux - pages 22 à 30

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

5. Instruction publique et cultes - pages 31 à 39

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

6. Police - pages 40 à 42

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

7. Sécurité sociale - pages 43 à 45

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

8. Services industriels - pages 46 à 50

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

Tableau comparatif - page 51

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

Bilan comparé au 31 décembre 2025 - page 52

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

Divers fonds - page 53 à 55

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

Divers engagements hors bilan - pages 56 à 58

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, la discussion est close.
Le chapitre est adopté.

Je passe aux pages bleues et rappelle que ces pages sont là à titre d'information. Elles n'ont pas à être adoptées. Vous pouvez y apporter vos commentaires ou poser des questions.

Comptes par nature - pages 59 à 62

La parole n'est pas demandée. La discussion est close

Statistique des charges et revenus par nature - page 63

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les comptes de la STEP - pages 64 à 65

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Evolution comparative des impôts - pages 67 à 70

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Bâtiments locatifs - pages 71 à 76

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Bâtiments administratifs - pages 77 à 86

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Collèges - pages 87 à 90

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Tableau des dépenses d'investissements - pages 91

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résumé du compte des investissements - page 92

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Plan des investissements 2025 à 2028 - situation au 31.12.2025 - pages 93 à 102

La parole n'est pas demandée. La discussion est close

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole par rapport à l'ensemble de la brochure ?
Si ce n'est pas le cas, je considère l'examen de la brochure « Comptes 2025 » comme achevé. Cette brochure n'ayant donné lieu à aucune discussion, elle est adoptée telle quelle.

Nous passons maintenant aux Comptes 2025 de la CISTEP.

Je me réfère à l'annexe que nous avons reçue.

Comptes 2025 de la CISTEP

Par rapport à cette annexe, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole n'est pas demandée. La discussion est close Ces comptes sont donc adoptés.

Comptes 2025 - Analyses et commentaires

Nous passons maintenant à la brochure « Comptes 2025 - Analyses et commentaires » qui condense et analyse les chiffres détaillés que nous venons de passer en revue.

Comme pour la brochure précédente, nous allons tout d'abord examiner les pages blanches de cette brochure, chapitre par chapitre. Un chapitre sera adopté d'office si la parole n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre. Quant aux pages bleues de la brochure, elles sont informatives et n'ont pas à être adoptées, mais vous pouvez y apporter vos commentaires.

J'ouvre la discussion sur les pages numérotées en chiffres romains :

Commentaire général - page I - II

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Boucllement des comptes 2025 - page II

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Analyse du résultat des comptes 2025 - pages III et IV

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Emprunts à moyens et longs termes - page V et leur évolution page VI

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Dépenses d'investissements en 2025 - page VII

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Fonds de réserves, fonds divers - page VII

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Effectif du personnel communal fixe - pages VIII à XII

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Effectif du personnel régional - page XIII

La parole est-elle demandée ? Cela n'est pas le cas, le chapitre est adopté.

Nous passons aux pages bleues de la brochure. Elles sont aussi présentées à titre d'information, n'ont pas à être adoptées, mais vous pouvez apporter vos commentaires ou poser des questions.

Bilan - pages 1 à 15

La parole n'est pas demandée.

Comptes d'investissements - pages 16 à 24

La parole n'est pas demandée.

Récapitulation des investissements - page 25

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation - pages 26 à 28

La parole n'est pas demandée.

Comptes de fonctionnement par nature - pages 29 à 35

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen de cette brochure. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole sur l'ensemble de la brochure ? Ce n'est pas le cas.

L'examen de la brochure « Comptes 2025 - Analyses et commentaires » est achevé. Cette brochure n'a donné lieu à aucune discussion, elle est adoptée telle quelle.

Je vous donne encore la possibilité de vous exprimer sur les conclusions des préavis 15 et 16-2026 auxquelles se sont ralliés respectivement la Commission de gestion et la

Commission des finances, comme cela a été rappelé plusieurs fois. Est-ce que la parole est demandée sur ces conclusions ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous sommes ainsi arrivés au terme de nos délibérations sur la gestion 2025 et les comptes 2025 et nous pouvons donc procéder au vote final sur les rapports des commissions de gestion et des finances.

La Commission de gestion conclut son rapport en vous invitant à :

1. approuver la gestion de l'exercice 2025 ;
2. donner décharge aux organes responsables.

La Commission des finances conclut son rapport en vous invitant à l'unanimité à :

1. approuver les comptes 2025 et donner décharge aux organes responsables ;
2. approuver les comptes 2025 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne CISTEP.

Nous allons passer au vote au moyen de votre boîtier électronique.

Acceptez-vous les conclusions des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances ?

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : les conclusions des préavis 15-2026 - Gestion 2025 et 16-2026 Comptes 2025 ont été acceptées à l'unanimité par 84 oui.

2.3 Préavis 17-2026 Projet de passerelle de mobilité douce sur le Viaduc CFF de Rochettaz - Etude de projet (SIA 32 à 41) Crédit demandé CHF 400'000.00

Le Président :

J'invite M. David Häusermann, Président de la CARI, Commission des affaires régionales et intercommunales, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

M. David HÄUSERMANN :

La CARI s'est réunie le 4 juin à la Damataire.

Tout d'abord, la CARI s'est posée la question sur le pourquoi de la démarche de la Municipalité pour revenir aussi rapidement avec un nouveau préavis pour la Passerelle. Elle s'est sentie mise sous pression par la Municipalité.

La Municipalité a expliqué que le but n'était pas d'exercer une pression, mais que leurs services se sont efforcés de revenir avec un préavis qui tient compte des éléments soulevés tant de la part de la CARI, que du Conseil communal.

Il est vrai également que la dernière fenêtre au niveau de la temporalité ouverte pour réaliser ce projet, avant plusieurs décennies, est là, maintenant. La décision de représenter au plus vite ce préavis se base surtout et aussi sur un large soutien des conseils communaux de Lutry et de Belmont-sur-Lausanne. A ce titre, comme nouvel élément, le Conseil communal de Paudex a voté ce lundi, soit le 22 juin à la quasi-unanimité, pour ce projet avec une seule opposition.

Pour la Municipalité, revenir rapidement avec un nouveau préavis était également le signe pour notre Commune de bonne volonté de collaboration et de solidarité avec nos communes voisines.

Après ces explications, la CARI a décidé de s'en tenir à sa mission, à savoir analyser le présent préavis de manière factuelle, en regard des risques et des bénéfices actuels et futurs pour les habitants de Pully.

Je vais vous épargner une partie de mon rapport, mais j'aimerais juste dire qu'en gros, ce présent préavis a répondu avec satisfaction tant aux différentes questions présentes du Conseil communal qu'à celles de la CARI.

Une des questions de la CARI était la baisse du montant demandé du préavis de CHF 500'000.00 à CHF 400'000.00. Il a été répondu que le poste « Divers et imprévus » permettait une certaine marge de manœuvre, mais également la limitation du nombre des variantes des différents projets étudiés, permet de limiter les coûts. Il a été aussi mentionné que certains travaux pourraient être exécutés par le personnel communal, en y mettant la priorité, même s'ils n'ont actuellement pas toutes les ressources disponibles.

Outre les points positifs retenus précédemment par la CARI, il y a un nouvel élément positif pour Pully avec cette passerelle.

Pour rappel, l'objectif de cette passerelle est de créer un cheminement vélos-piétons à mi-hauteur des communes à plat et transversal depuis Lausanne en desservant Pully, Belmont puis Lutry. Un point fort est de désengorger les axes boulevard de la Forêt dans les hauts de Pully et de l'avenue de Lavaux dans le bas. Pour souligner ces propos, les mesures d'aménagements actuels cyclistes et piétonnes dans l'agglomération a déjà permis une légère diminution du trafic des voitures, ceci malgré l'augmentation de la population du bassin concerné. Les nouveaux axes primordiaux du trafic de mobilité douce auront un impact positif sur la fluidité du trafic à Pully, mais également pour nos communes voisines. Cette passerelle est identifiée comme un maillon indispensable du PALM.

Avant le vote final, la CARI a décidé à l'unanimité de réitérer le vœu suivant :

« Pour le crédit d'ouvrage, la CARI demande à la municipalité de renégocier la clé de répartition. »

Les conclusions du préavis sont acceptées par 6 oui, 3 non et 1 abstention.

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

La Commission des finances a elle aussi vécu son second débat le 26 mai dernier, lequel a abouti aux mêmes conclusions que le premier, à savoir un préavis négatif à l'intention de la commission ad hoc, préavis que je me dois d'explicitier devant vous conformément à l'art. 50 al. 4 lettre b) de notre règlement.

Je rappelle que trois éléments avaient motivé le premier refus :

Premièrement :

Une clé de répartition des coûts d'étude et de l'investissement futur jugée par trop défavorable à Pully en faisant porter à notre commune la majorité, 55%, du poids de l'investissement alors que l'intérêt de la population pulliérane à cette réalisation est certainement moindre par rapport à celui de la population lutryenne, en particulier les habitants de La Conversion. Cette passerelle servira en effet avant tout au trafic pendulaire entre la Conversion/Lutry, qui va encore gagner 2000 habitants, nous dit-on dans le préavis et le centre de l'agglomération lausannoise. Pour la population de Pully, il s'agira avant tout d'un trafic marginal de loisirs vers le Lavaux. Dans quelle proportion ? le trafic pendulaire représentera-t-il 75%, 80% du trafic ? On en est réduit à faire des hypothèses, mais la vérité de la clé de répartition se situe beaucoup plus près de 20%, à charge de Pully que de 55%. A revoir absolument si on veut donner une chance à ce projet. C'est le vœu unanime de la CARI, je complète ce vœu avec l'ordre de grandeur souhaité, voire nécessaire.

Deuxièmement :

Un tracé nord qui impacte majoritairement des propriétaires pulliérans, avec qui les négociations en vue d'obtenir les droits de passage nécessaires n'ont pas encore

véritablement débuté, encore moins abouti, et qui ont de fortes chances, disons plutôt des risques, de se prolonger par des procédures juridiques dont la durée pourrait faire manquer la fenêtre de réalisation du projet en 2027, avec le risque d'avoir engagé des fonds peut-être en vain.

Troisièmement :

Le coût paraît élevé pour une liaison entre deux gares reliées entre elles deux fois par heure dans les deux sens en moins de 4 minutes, là, c'est quelques membres de la commission qui se sont exprimés ainsi, le préavis évoque le chiffre de 10 millions, le Palm évoque le chiffre de 13 million HT. Que le coût soit supporté par la commune, le canton ou la confédération, c'est en fin de compte toujours le contribuable qui paie l'addition complète.

La Commission des finances a constaté en deuxième débat qu'il n'y avait pas de fait véritablement nouveau qui l'amènerait à reconsidérer sa position. La clé de répartition est la même pour financer un crédit d'études dont le montant est lui aussi le même, le tracé est le même sans que la volonté d'envisager des variantes sur le tronçon pulliëran, par exemple par la forêt, soit exprimée. Les discussions avec les propriétaires impactés sont, semble-t-il au même stade.

Deux éléments nouveaux ont été évoqués :

Les votes des conseils communaux de nos voisins de Lutry et Belmont, maintenant Paudex qui ont approuvé le projet, confirmant au demeurant aussi bien la clé de répartition que le coût des études. Il n'y a là rien de surprenant, ce que nous considérons comme étant une mauvaise affaire, ce qui doit être de l'autre côté considéré comme une bonne affaire.

La demande de crédit est réduite de 20%, passant de CHF 500'000.00 à CHF 400'000.00. Cela revient à une réduction de CHF 180'000.00 du coût des études, de CHF 914'000.00, CHF 100'000 pour la part de Pully ; cette réduction n'est pas vraiment documentée ou rendue véritablement plausible, elle n'a en tous les cas pas convaincu les commissaires.

En conclusion, aucun progrès significatif n'ayant été observé sur les principaux points ayant justifié un premier préavis négatif et sans élément nouveau convaincant, la Commission des finances a renouvelé son préavis négatif avec un vote encore plus catégorique que la première fois avec 8 non, 4 oui et 1 abstention.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Merci à cette étape de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

La parole est-elle demandée ?

M. Olivier BURNET demande la parole :

Je serai bref et je me limiterai à l'entrée en matière.

Voter deux fois sur le même objet à deux mois d'intervalle, c'est bien étrange et jamais vu dans les annales de ce Conseil. En tout cas après 7 ans au Conseil communal de Lausanne, puis environ 25 ans de participation à notre organe délibérant de Pully, je n'ai jamais vécu une telle situation.

Je respecte bien évidemment l'avis du préfet qui pense que ce n'est pas illégal. Certes, mais ce n'est pas non plus prévu dans la loi, ni dans le règlement de notre conseil. Quoi qu'il en soit, un tel procédé est à tout le moins maladroit et fait penser que notre Exécutif est bien mauvais perdant. Je ne vois pas un conseiller communal déposer deux fois la même motion, ni deux fois le même postulat.

La Municipalité devrait savoir tirer les leçons d'une décision prise démocratiquement le 22 avril dernier et voilà pourquoi je ne voterai pas en faveur de l'entrée en matière sur cet objet. Ce non ne s'appuie donc pas sur une question de fond, mais bien sur une question

de forme. Le motif invoqué, à l'appui d'une non-entrée en matière, n'est pas interdit par la loi ni par le règlement et s'appuie sur le bon sens et le respect d'une décision antérieure prise démocratiquement et très récemment. A part peut-être le Président d'une grande puissance de l'autre côté de l'Atlantique, ou dans certains pays totalitaires, il n'existe pas d'Exécutif en Occident se permettant de remettre en question des décisions toutes récentes prises en toute légalité. Je vous invite donc à refuser l'entrée en matière.

Le Président :

Merci, M. Burnet, la comparaison pourrait laisser perplexe.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Je me dois quand même de répondre rapidement à l'intervention de M. le Conseiller Burnet.

Comme cela a été dit déjà à plusieurs reprises, il faut bien entendu une raison valable pour qu'un préavis soit représenté une deuxième fois à si peu d'intervalle. Et cette raison, elle existe bel et bien, la raison principale, c'est effectivement ce qui a été relevé tout à l'heure, c'est le vote de nos communes partenaires sur ce projet, qui ont toutes trois accepté ce projet à la quasi-unanimité et ceci, après le refus de Pully.

Imaginez la Municipalité de Pully, actuelle ou future, qui va devoir aller rediscuter avec nos communes partenaires. Est-ce que vous pensez qu'on peut décemment ne pas revenir avec cet objet ? Ceci simplement par respect pour nos communes partenaires, nous devons le faire. C'est juste la question que je vous pose et je vous invite bien évidemment à entrer en matière sur ce préavis.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière et je ne prendrai aucun risque, nous allons le faire électroniquement.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'entrée en matière est acceptée par 50 oui, 33 non et 3 abstentions.

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur ce préavis.

Ce même sujet a été déjà bien argumenté, mais bien sûr je donnerai la parole à qui la souhaite.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Comme vous avez pu le constater, en prenant connaissance des positions des groupes politiques, le groupe de l'Union Pulliérane est majoritairement en faveur de la réalisation d'une passerelle pour la mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz.

Notamment, en raison de l'opportunité offerte à la fois par l'assainissement des structures des CFF et par l'incitation financière des collectivités publiques, aussi bien fédérales, que cantonales en faveur du développement de la mobilité douce. Néanmoins, une partie de ses membres estiment que la procédure suivie est peu adéquate et peu respectueuse d'une décision démocratique et largement débattue, qui avait conduit au rejet, il y a très peu de temps de ce projet.

Compte tenu de ces avis partagés, chaque partisan en faveur ou en défaveur de ce préavis fera valoir ses arguments et nous espérons qu'ils sauront vous permettre de prendre une décision en toute connaissance de cause au profit de notre collectivité.

M. Frédéric BRÜNDLER demande la parole :

Ce soir, nous tenons notre dernière séance de législature. Dans quelques minutes, certains d'entre nous quitteront cette salle pour toujours. D'autres reviendront en septembre avec un mandat renouvelé. Mais une question demeurera, quelle que soit notre place dans le futur : qu'avons-nous osé faire ou ne pas faire ce soir, avons-nous osé saisir la chance qui se présentait, celle de la réalisation de la passerelle de la mobilité douce de Rochettaz, et c'est précisément cela la chance, une chance qui ne se représentera pas, liée au calendrier de réfection du viaduc en 2028. Cette fenêtre unique, technique, irremplaçable. Dans vingt ans, quand nos successeurs regarderont cette carte de fracture sur la Paudèze de l'Est lausannois, ils se demanderont pourquoi, nous n'avons pas saisi cette chance.

J'entends les objections, j'entends les craintes, j'entends les réserves, je les respecte. J'entends aussi les vœux pour une meilleure clé de répartition. Mais permettez-moi d'être direct sur les chiffres, parce qu'un élu se doit d'être rigoureux. Lutry a voté, Belmont a voté, Paudex a voté, tous favorablement, et souvent à une très large majorité pour un projet subventionné à hauteur de presque 75% par la Confédération et le Canton, précisément parce qu'il figure dans des planifications supérieures. Cet argent public déjà fléché vers ce projet, ira ailleurs tout simplement, c'est certes le peuple qui paie dans tous les cas, mais cet argent ira à d'autres projets, si nous ne saisissons pas ce soir cette chance. Nos villes voisines avec lesquelles nous collaborons ce soir, on peut leur dire non, tout simplement ou oui, pour un objet tel que celui-là, un objet structurant pour l'avenir avec un enjeu d'environ peut-être à la fin de 10 à 15% du prix final à payer par Pully, toute déduction faite d'autres subventions.

Mais réfléchissons un petit plus loin. Ouvrons notre esprit au futur. Quand on reviendra vers ces communes avec un bras de levier de négociations pour des infrastructures publiques, à CHF 50, 60, 80 millions et qu'on voudra ouvrir les négociations avec elles pour financer ou co-financer ces infrastructures, il y a des fortes chances pour qu'elles nous envoient balader. Soyons stratèges d'un point de vue financier, économique, ouvrons notre esprit à cette collaboration entre les communes avec qui nous avons un avenir commun, et certainement un avenir administratif commun à beaucoup plus long terme, mais avec qui nous pouvons construire des ponts entre nos territoires, entre nos sociétés, entre nos tissus économiques et touristiques.

Pensons à ces infrastructures régionales du futur, pensons à l'avenir, mesdames, messieurs, je vous invite ce soir à voter ce crédit d'études et à laisser venir le projet étudié cette fois-ci pour qu'en débattenne avec tous les éléments, toutes les craintes qu'il faudra dissiper, bien entendu, qui ont été bien entendu légitimement émises ici et en commission.

M. André STEHLIN demande la parole :

Moi, j'ai quelque chose qui m'inquiète quand même, qui m'interpelle.

Lors du préavis précédent, nous avons déjà attiré l'attention sur les risques d'accidents liés à l'évolution des usages de la mobilité douce.

En 2007, les vélos à assistance électrique ne représentaient encore que 5'825 unités, sur un parc total d'environ 314'000 véhicules à deux roues. En 2026, leur progression est spectaculaire : on dénombre désormais environ 1,4 millions de vélos électriques à l'échelle nationale, sans compter les trottinettes électriques, pour exemple Galaxus a vendu 16,25 engins sur 1'000 habitants à Crissier, qui compte 11'380 habitants et ce n'est que pour Galaxus. Au total quelques 3,6 millions de bicyclettes circulent aujourd'hui en Suisse, ce qui illustre l'ampleur du changement intervenu en moins de vingt ans.

Malgré cette hausse très importante du trafic cycliste, les aménagements en faveur de la sécurité des piétons n'ont pas suivi. Dans certains secteurs, les trottoirs sont partagés entre

plusieurs usagers, au point que les poussettes doivent parfois empiéter sur la piste cyclable. Cette réduction de l'espace disponible crée des conflits d'usage et accroît les risques.

Cette situation donne le sentiment que les autorités fédérales et cantonales réagissent trop souvent au coup par coup, une fois les problèmes apparus, plutôt que d'anticiper les besoins futurs. Il devient donc nécessaire de sortir de cette logique et de planifier les infrastructures en fonction de l'évolution attendue des usagers, y compris en réévaluant des préavis devenus anciens, voire obsolètes.

S'agissant de la passerelle, les études réalisées en 2007 prévoient une largeur utile de 3,50 m, norme officielle. Or la passerelle du viaduc n'offrirait qu'environ 3 mètres pour accueillir l'ensemble des formes de mobilité douce : piétons, poussettes, vélos de tous types, ainsi que les voiturettes assimilées à cette catégorie.

Cette réduction de largeur soulève des questions concrètes de cohabitation et de sécurité. Par ailleurs, l'utilité réelle de cette passerelle pour les habitantes et habitants de Pully paraît limitée, en dehors d'un usage essentiellement récréatif.

Compte tenu du développement rapide de ces modes de déplacement, les difficultés de cohabitation risquent de s'intensifier. Pour ces raisons, je m'oppose au préavis 17-2026 concernant cette liaison présentée comme majeure de mobilité douce, inscrite depuis 2007 au Plan d'agglomération Lausanne-Morges, le PALM.

Au nom des impératifs d'insécurité exposés ci-dessus, ainsi que l'usage réelle aux résidents de Pully, j'invite mes collègues à rejeter également le préavis 17-2026

M. Jean-Claude MOULY demande la parole :

Conformément à ce qu'a dit de M. Remo Kuonen, je vais vous présenter ma position sur le préavis.

Premier point, la forme. On peut comprendre qu'un élu n'aime pas se voir forcer la main, et qu'un second passage, après un refus à un écart de voix très serré, il faut le rappeler 38 voix contre 36, et 6 abstentions, agace. Mais cette irritation, légitime, ne doit pas peser plus lourd que le coût réel de la décision, quelques francs par habitant et par an, comme vous le verrez. Si l'on doit refuser, que ce soit pour de bonnes raisons de fond, pas pour la manière.

Sur le fond, trois points.

D'abord la clé de répartition : faire porter à Pully 54,7% du coût des études, sur la seule base démographique, alors que l'intérêt principal se situe pour une bonne part à l'Est, pose un vrai problème d'équité. La CARI l'a redit, la Municipalité s'est engagée à rouvrir ce point pour le crédit d'ouvrage : mon soutien d'aujourd'hui vaut comme encouragement clair à tenir cet engagement.

Ensuite, la fenêtre temporelle : les CFF assainissent le viaduc en 2028, ce qui permet de construire la passerelle à moindre coût grâce aux synergies de chantier. Cette occasion ne se représentera pas avant des décennies, et les études prennent du temps : il faut les lancer maintenant pour garder cette option ouverte.

Enfin, l'utilité pour Pully : ce projet est régional, mais il profite aussi à nos quartiers de l'Est, avec un accès facilité aux gares et au Lavaux, à plat, sans la pente des axes actuels. Ne laissons pas l'intérêt de quelques individus à hauteur de 12 mètres carrés prendre le pas sur l'intérêt général. Et qui sait ? un jour peut-être que ces « frontières communales » feront partie de l'histoire, personne ne peut prédire le futur.

Un mot sur les chiffres : dans l'hypothèse la plus pessimiste, CHF 13 millions et 60% de subvention, la part de Pully avoisine CHF 144.00 par habitant, soit environ CHF 5.00 par an sur 30 ans ; dans l'hypothèse la plus optimiste, CHF 8 millions et 75% de subvention, on tombe à CHF 55.00 par habitant, soit moins de CHF 2.00 par an. Entre ces deux bornes, on reste dans l'ordre de grandeur d'un café par an par habitant.

Et donc, pour toutes ces raisons, j'accepterai ce préavis, en demandant formellement à la Municipalité de revenir, pour le crédit d'ouvrage, avec une clé de répartition révisée.

Et puis, si vous me permettez une note plus personnelle : j'aimerais bien, un jour, en passant sur cette passerelle avec mes petits-enfants, qu'ils me demandent « dis grand-père, c'était comment avant ? Comment on faisait pour passer d'un côté à l'autre ? » Et j'aimerais pouvoir leur répondre : « je vais vous raconter une histoire : comment votre grand-père s'est battu pour ce petit bout de chemin. »

Sur ce, je laisse à chacune et chacun le soin de juger si quelques francs par an et une salle de bain de 12m2 valent bien un nouveau passage vers le Lavaux. Donc, je finirai par, à votre bon cœur, M'sieurs-dames, et merci pour votre « intention » et non pas attention.

(Applaudissements)

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Je ne vais pas revenir sur les propos que j'ai tenu tout à l'heure au nom de la Commission des finances, je m'exprime maintenant à titre personnel, mais je reprends à mon compte, évidemment, les propos tenus à propos de cette fameuse clé de réparation.

Deux commissions de ce conseil n'en veulent pas : la Commission des finances et la CARI. La CARI a émis un vœu unanime, visant à la renégociation de cette clé de répartition. C'est écrit en tout cas

Un vœu ne suffit à mon sens pas. Il faut un signal fort de ce Conseil, qui tout à la fois donne une chance à ce projet, exprime une position claire de ce Conseil sur ses attentes à propos de cette fameuse clé de répartition.

Je propose donc de fixer l'objectif, je reprends le chiffre de 20%, que j'ai exposé tout à l'heure à charge de Pully et d'amender la conclusion 1) en conséquence. 20% de CHF 914'000.00, arrondi vers le haut représente CHF 183'000.00.

Je dépose donc la proposition d'amendement suivante sur la conclusion 1) du préavis 17-2026 :

« D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 183'000.00 TTC, destiné à financer les études d'ouvrage pour la création d'une passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz, montant à prélever en tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale, charge à la Municipalité de renégocier en conséquence la clé de répartition des coûts avec les communes voisines. »

On me dira que ces communes voisines ont voté. L'expérience du jour montre que revenir à court terme devant un conseil est chose possible.

Le Président :

Merci. M. Briod, de m'avoir remis votre amendement signé.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Je vous invite bien sûr à refuser cette proposition d'amendement de M. le Conseiller Briod, qui est une manière assez particulière de soutenir un projet tout en proposant de le couler. La Municipalité s'est engagée à revoir cette clé de répartition pour le crédit d'ouvrage et je crois qu'il faut aller de l'avant avec la répartition convenue pour ces études et de rediscuter, dans un deuxième temps, si le projet est accepté, la clé pour le crédit d'ouvrage.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Peut-être avant de passer au vote sur un amendement, je me dois quand même de répondre aussi aux questions qui ont été posées, aux interrogations, notamment en ce qui concerne la sécurité.

M. le Conseiller Stehlin semble craindre que finalement cette passerelle soit trop utilisée et qu'on ait des problèmes de sécurité. Je crois que de résoudre un problème de sécurité ce n'est pas de ne pas faire l'axe qui sera peut-être bien utilisé, on l'espère, mais c'est de résoudre ces problèmes. Mais ces problèmes ils peuvent être résolus, justement dans la phase projet dans laquelle on pourrait entrer si votre Conseil vote favorablement ce soir. Ensuite, et cela touche directement la question des coûts, je voudrais apporter un complément pour ce qui est des subventions. On a reçu, et cela c'est un élément nouveau que malheureusement on n'a pas pu introduire dans le nouveau préavis, puisqu'on ne le connaissait pas encore, vendredi dernier, la Confédération a publié son premier rapport pour les projets d'agglomération 2025. Et, il s'avère, on ne dira pas contre toute attente, mais avec une appréciation très positive, Berne va subventionner le projet d'agglomération Lausanne-Morges à hauteur de 40%, pas 35, comme on l'invoquait dans le préavis, mais 40%. Ce qui nous amène au final à une subvention possible maximum de 80%, pas de 75% et ce financement fédéral, dès maintenant, il est garanti. Il y a 40% plus les 20% qu'il entraîne au Canton, donc au total 60% de subvention qui sont garantis pratiquement déjà aujourd'hui.

Voilà, c'est le seul élément supplémentaire que je voulais vous apporter.

Le Président :

Je ne souhaite restreindre la parole à personne, mais y a-t-il des nouveaux éléments qui seraient apportés qui pourraient faire changer d'avis un conseiller ou conseillère ce soir ?

M. André STEHLIN demande la parole :

M. Zolliker, juste une petite précision. Je ne prévois pas un excès de véhicules, vélos ou autres, mais juste qu'avec deux personnes on a déjà un accident.

M. Remo KUONEN demande la parole :

De manière très brève, j'aimerais avoir une clarification, je n'ai pas très bien compris.

M. Briod affirme que deux commissions sont opposées à ce projet. Or, j'ai cru comprendre que la CARI était favorable à ce projet. Puis-je avoir une précision à ce propos de la part du président de la CARI, s'il vous plaît ?

M. David HÄUSERMANN :

Il est vrai que les propos de M. Briod peuvent porter à confusion.

La CARI s'est prononcée favorablement pour ce préavis par 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

Je ne suis pas certain d'avoir besoin de préciser mes propos, mais je vais les rappeler.

J'ai parlé de la clé de répartition et figure dans le rapport de la CARI, noir sur blanc un vœu unanime de revoir cette clé de répartition et mon amendement ne porte que là-dessus.

M. Frédéric ANKEN demande la parole :

Concernant l'amendement de M. Briod, je suis un tout petit peu surpris que le fait d'avoir amendé la clé de répartition dans le préavis que nous allons voter ce soir, torpille le projet. Je pense que cela n'augure rien de bon pour les négociations futures et cela dit la faible volonté de vouloir par la suite de mener une discussion avec nos communes partenaires et c'est pour cela que je vous invite à soutenir cet amendement, qui pour moi, marquera une première pierre sur les négociations futures.

M. Nicolas LEUBA demande la parole :

Je constate un schisme au centre. Ce n'est pas grave, cela peut arriver, c'est normal, c'est un peu comme dans une copropriété. C'est un peu ce qu'on essaie de nous faire voter ce soir. Une espèce de copropriété dont nous serions tous à payer en millième plus que ceux qui l'utiliseront plus que d'autres.

Donc, je pense que dans l'amendement de M. Briod, on a une nouvelle clé de répartition justifiée. Cela ne veut pas dire qu'on renonce au projet, cela ne veut pas dire qu'on renonce aux subventions, j'ai un petit doute sur le fait que les subventions passent de tant à tant, je vous rappelle quand même que pour le contournement de Lausanne, on nous avait promis plein de choses qui aujourd'hui n'existent plus, mais pour celles-ci, ayant parlé dernièrement avec des municipaux des communes qui ont voté pour, qu'elles ne sont pas éloignées du fait d'une répartition différente.

Je vous invite donc à suivre l'amendement de M. Briod.

Mme Isabelle DAUNER GARDIOL demande la parole :

J'aimerais juste revenir sur cet amendement.

La Municipalité s'engage à renégocier cette clé de répartition. Venir avec un chiffre déterminé de 20% ne me semble pas être une négociation, mais plutôt un ultimatum. Je vous invite donc à refuser cet amendement.

Le Président :

Sans vouloir museler quiconque, est-ce que l'on peut passer au vote sur l'amendement de M. Briod ?

Préavis 17-2026, acceptez-vous l'amendement proposé par M. Briod ?

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : l'amendement est refusé par 44 non, 42 oui, 0 abstention.

M. Daniel HAMMER demande la parole :

Je demande le vote à bulletin secret.

Le Président :

Le vote est fait, un vote qui deviendrait secret alors que cela pas été demandé au préalable, ce n'est pas possible.

Art. 91 Le vote secret ou appel nominal a lieu à la demande d'un conseiller, mais ceci se fait avant la votation.

Ceci ne concerne que le vote de l'amendement.

M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :

M. le Président, vous avez sollicité l'avis d'anciens présidents de ce Conseil, alors l'ancien président Briod aurait dit au conseiller Hammer d'accepter ce vote.

Le Président :

Merci, M. Briod. M. Hammer, je vous demande d'accepter le résultat de ce vote.

Je pense que nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis qui restent inchangées.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Je voulais juste poser un point d'angle et c'est dommage que cet amendement n'ait pas passé. Les coûts de cette passerelle, on les connaît, on verra si c'est 60% ou plus à la charge de quatre communes, parce que cela passe à travers la CARI.

Mais ceci évidemment s'inscrit dans un projet un peu plus global sur le long terme. On sait aujourd'hui que cette voie verte, elle va sans doute être prolongée le long du chemin du Viaduc, arriver sur l'avenue des Alpes d'une manière ou d'une autre, aujourd'hui elle passe dans une cour d'école, donc on descend de son vélo, on passe à travers la cour d'école et on remonte sur son vélo. Sur le long terme, une fois que cette passerelle sera faite, il sera temps d'aménager une vraie voie cyclable de mobilité douce et pour les piétons jusqu'à Lausanne, dans toute sa logique.

Sur tout ce parcours, cela sera au prix de Pully. Quelques subventions sans doute, mais Lutry, Paudex, Belmont ne vont sûrement pas nous subventionner les aménagements, certes moins grands, que ce qu'on fait sur une passerelle, donc ça, cela sera uniquement à notre charge. Je me rappelle qu'en début de législature, nous avons voté sur un préavis pour une étude pour faire un cheminement au chemin du Coteau, pour en faire une piste cyclable, pour la mobilité douce qui partait depuis le centre de Pully pour aller jusqu'à la gare de Lausanne. Nous l'avions refusé en demandant de faire un effort aux pulliérans, de passer par l'avenue des Collèges. Aujourd'hui, en acceptant ce préavis, c'est évidemment d'une manière ou d'une autre, espérer que la clé de répartition se transmette, mais c'est aussi, prendre en compte le fait que demain, nous aurons des coûts en plus pour aménager comme il faut toute une voie et ceci qu'au nom de Pully.

Mme Nathalie LUDE demande la parole :

Avant le vote sur ce préavis, je fais une demande vote à bulletin secret.

Le Président :

Vote à bulletin secret concernant les conclusions de ce préavis.

Je me réfère au règlement, à la demande d'un conseiller appuyé par cinq membres, y a-t-il cinq autres membres qui appuient cette demande ? Il y en a cinq. Nous allons donc voter à bulletin secret.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

C'est en fait une question technique. Ayant des difficultés d'écriture, liés au vote à bulletin secret, est-ce qu'on pourrait me trouver une solution ?

Le Président :

Le vote se fait comme d'habitude avec le boîtier, mais les résultats n'apparaîtront pas.

Mme Valentine CARDIS demande la parole :

Je demande le vote nominal.

Le Président :

Il faut aussi que cette demande soit soutenue par cinq membres, c'est le cas.

Donc, nous allons voter pour choisir soit le vote à bulletin secret, soit le vote nominal.

Nous allons utiliser les boîtiers, les scrutateurs décident de la couleur pour chacun des votes demandés bouton rouge, bulletin secret, vote nominal, bouton vert.

Je réitère ma reconnaissance pour les scrutateurs ici sur le perchoir qui doivent s'adapter très rapidement et qui le font parfaitement.

Nous allons ouvrir le vote :

Vote à bulletin secret, rouge sur vos boîtiers, vote nominal, couleur verte.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : Le vote nominal l’emporte par 45 voix, contre 41 voix pour le vote à bulletin secret.

Pour le vote nominal, les noms des personnes figureront au procès-verbal avec le choix de leur vote.

Je vous lis les conclusions du préavis 17-2026

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 17-2026 du 13 mai 2026,
vu le rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI),
vu le préavis de la Commission des finances,
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.00 TTC, destiné à financer les études d'ouvrage pour la création d'une passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans.

Le vote est ouvert, le vote est clos.

Résultat du vote : les conclusions du préavis 17-2026 sont acceptées par 45 oui, 35 non, 6 abstentions.

Résultat du vote nominal

OUI (45)

BRÜNDLER Frédéric
CARNELLO Robin
CUCHE Gérald
CUCHE Pascale
KUONEN Remo
KUONEN Verena
LEVY Sébastien
MOULY Jean-Claude
PRIVET Nadia
CURRAT Yves
FERRARI Léo
BAEZ Yolanda
CUENOUD GONZALEZ Odle
GUILLEN Carlos
HAMMAMI Rihab
HÄUSERMANN David
JAQUET Pyrame
J'ESPERE Thomas
MARCHAND Paul Emile
MARIN GUEX Lorena
NOUR Yassin
OGAY André
REITH Eva
TAFELMACHER Pauline

NON (35)

ANKEN Frédéric
BRIOD Jean-Denis
BURNET Olivier
CONSTANTIN Olivier
DUFOUR Claude
DUVOISIN Jean-Luc
DUVOISIN Jean-Marc
FAGUE Sébastien
FAVRE Dominique
FAVRE Pierre-Marie
FERNANDEZ Mathias
GAZZOLA Tânia
GRATIER Tristan
HAMMER Daniel
HIRSCH-LORENZ Karine
LEUBA Nicolas
LOGOZ François
MALLAUN Barbara
MARLETAZ Jean- Marie
MASSON Liliane
SLAMA Philippe
THILO Bernard
TORTI Marco
ZYSSET Maxime

THALMANN Muriel
ZOLLIKER Line
BEJAN Gabriela
CAMPICHE Evelyne
CARDIS Melissa
CARDIS Valentine
CONTINI David
DAUNER GARDIOL Isabelle
DOMINGOS Carinne
GÄMPERLE Claudia
GANDAR Céline
GAUDIN Jérôme
ILLY Cynthia
MAYENFISCH Mary
MEDANA Francine
ROY Guillaume
SAVARY Théodore
SAXER Adrien
STEINHÄUSLIN Florence
STERN Philippe
VIREDAZ Anne

CHEVALLEY Antonin
FERASSON Guillaume
KARDUM Leonardo
YERSIN Bertrand
CHAVAN Jean-Robert
GODART Michel
GUMY Anne
MARGELISCH Stéphane
STEHLIN André
DE ROSA Serena
LUDE Nathalie

ABSTENTIONS (6)

FREISE Alexandra
JUNG Liuna
YERSIN Lena
CUENDET DU ROY Sophie
FARKAS Isabelle
FELBER Céline

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Je vais invoquer l'article 96 et j'aimerais qu'on vote sur un deuxième débat.

Je vois que nos rangs ne sont pas très complets, la dernière fois cela s'est voté avec peu de voix de différence, alors comme ça cela sera balle au centre et on sera tous présents, j'espère le 30 septembre.

Le Président :

Je l'attendais, je trouvais jusqu'à présent que les discussions sur le fond s'étaient bien passées, M. Slama s'est votre droit de demander un deuxième débat, comme stipulé dans l'art. 96, al. 1 de notre règlement, je vous demande quand même si vous maintenez votre demande.

M. Philippe SLAMA :

Oui, M. le Président.

Le Président :

Je suis donc obligé d'accepter cette demande.

M. Olivier BURNET demande la parole :

Monsieur le Président, c'est votre dernière séance, j'ai aussi passé par là, je sais qu'on est fatigué et qu'on aimerait en finir le plus vite possible. Mais vous n'avez pas le droit d'essayer d'influencer le résultat en insistant, en demandant s'il maintient sa position, en

disant je sais que, en expliquant que jusque-là tout s'était bien passé, en expliquant qu'on avait discuté du fond, mais que la forme décidément ce n'est pas ça, il y a une mise en condition qui n'est pas admissible, Monsieur le Président, je persiste et signe.

Le Président :

Je faisais peut-être mon Trump ou autre dictateur d'un certain pays, du côté Nord notamment.

M. David CONTINI demande la parole :

Par rapport à l'art. 96 point 1, moi j'invoque l'art. 96 point 2, l'urgence, puisqu'on a vu c'est la dernière fenêtre pour demander le crédit et après, on change de législature.

Donc, je demande, que si deuxième débat il doit y avoir, il doit avoir lieu ce soir.

Il faut selon le règlement, les deux tiers des membres qui le demande.

M. André OGAY demande la parole :

On demande un deuxième débat, alors qu'on vient de l'avoir maintenant. En fait, cela serait un troisième débat. Cela ne tient pas la route.

Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :

Je vais faire très court. Mon collègue, Maître Contini, sait pertinemment ce que veut dire l'urgence en droit. L'urgence, c'est lorsqu'une décision est sur le point de mettre en péril la sécurité, la santé, l'intégrité des personnes qui vont être concernées par la décision. Il n'y a aujourd'hui absolument aucune urgence légale. Aujourd'hui, c'est une question d'opportunité. Vous considérez que c'est urgent, parce que si on ne le fait pas maintenant, peut-être que l'opportunité ne se représentera pas. Si on ne le fait pas maintenant, la Municipalité va changer, ça c'est une question d'opportunité, dans une présente situation, l'alinéa 2, ne s'applique pas.

(Applaudissements)

M. Thomas J'ESPERE demande la parole :

Mme Gazzola qui est juriste comme moi et qui maîtrise la langue de Molière comme moi doit savoir que quand c'est écrit second, c'est qu'il n'y a pas de troisième débat, le règlement communal ne prévoit pas de troisième débat, cela s'arrête au second débat, donc pour moi, cela s'arrête là.

Le Président :

Je pense que je vais faire une interruption de séance.

J'appelle les chefs de groupes et de partis et les anciens présidents présents afin d'avoir leur avis et conseils pour ces questions de premier, second débat.

On se retrouve à la demie.

Il semblerait que certaines et certains d'entre vous soient sortis, en donnant leur boîtier.

Ils se sont certainement dit, je sors donc je laisse mon boîtier, donc vérifier que tout le monde a bel et bien son boîtier, qu'il soit bien enregistré et connecté.

Dans un premier temps, il a été demandé un second débat, selon l'art. 96 de notre règlement communal, al. 1, lorsque, immédiatement après la décision sur un objet porté à l'ordre du jour, un conseiller appuyé par un tiers des membres présents demande que cet objet soit soumis à un second débat, il doit y être procédé dans la plus proche séance.

Nous allons donc voter sur un second débat ou non.

Si le second débat devait être accepté par plus d'un tiers de cette assemblée, il sera voté ensuite, si ce second débat doit-il avoir lieu en urgence ce soir ou lors de la prochaine

séance et ce vote demande les deux tiers de l'assemblée, urgence, il faut les deux tiers de cette assemblée.

Est-ce que cette manière de procéder vous semble correcte ? Je me tourne vers les chefs de groupe. Est-ce qu'on est bien d'accord sur cette manière de procéder, est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de faire ?

Nous passons au vote.

Acceptez-vous le second débat ? Nous sommes actuellement 84 dans cette salle, il faut au minimum 28 votes.

Il reste bien 16 boîtiers dans les valises.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

**Résultat du vote : il y a 34 oui, donc c'est plus qu'un tiers des présents qui ont accepté le second débat, Il y aura donc un second débat.
(48 non, 2 abstentions)**

On passe au vote sur l'urgence ou pas.

Est-ce que le second débat doit avoir lieu ce soir ? Pour cela il faut les deux tiers de la salle, ce qui fait 56 votes, ou lors de la prochaine séance du Conseil.

C'est ce qui a été convenu avec les chefs de groupe.

Le vote est ouvert, le vote est clos.

Résultat du vote : il n'y a que 46 oui, donc pas de débat d'urgence, il y aura second débat le 30 septembre.

Nous prenons acte. Ceci est notre démocratie, j'ai juste un peu peur que lors de la prochaine législature, le deuxième débat soit systématiquement demandé. C'est un avis personnel et en tant que président, je me tais.

2.4 Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

Le Président :

Vous avez reçu le rapport de la CARI.

Je demande à M. David Häusermann, président de la CARI, s'il désire commenter son rapport ou y apporter des compléments ? Ce n'est pas le cas.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions.

J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous avons pris acte du rapport et je remercie M. Häusermann pour son rapport, ainsi que les membres de la commission.

2.5 Rapport d'un délégué du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannois (ASEL)

Le Président :

Vous avez aussi reçu le rapport de notre déléguée, Mme Anne Schranz, qui est absente ce soir. Est-ce qu'un autre délégué de l'ASEL souhaite-t-il prendre la parole ? Ce n'est pas le cas

J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous avons pris acte de ce rapport et je remercie Mme Anne Schranz pour son rapport.

2.6 Rapport d'un représentant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes « SDIS Ouest-Lavaux »

Le Président :

Vous avez aussi reçu le rapport de notre représentant, M. Cuche, voulez-vous, depuis votre place, commenter ou compléter votre rapport ?

M. Gérald CUCHE :

Je ne tiens pas encore à rallonger la séance, je pense qu'elle a déjà assez duré et que chacun, chacune a pu prendre connaissance du rapport. Le message sera le même pour la Protection civile.

Le Président :

La discussion n'est pas demandée. Elle est close.

Nous avons pris acte du rapport et je remercie M. Cuche pour son rapport.

2.7 Rapport d'un représentant du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes « ORPC du district de Lavaux-Oron »

Là aussi, vous avez reçu le rapport de M. Cuche, également notre représentant au sein de cette Association, est-ce qu'une personne souhaite intervenir sur ce rapport ? Ce n'est pas le cas.

Nos prenons acte du rapport et je remercie M. Cuche pour son rapport.

2.8 Rapport d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Le Président :

Vous avez reçu le rapport de notre déléguée, Mme Evelyne Campiche Ruegg.

Même question, voulez-vous commenter ou compléter votre rapport ? Ce n'est pas le cas.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce rapport. Mais j'ouvre la discussion à son propos
Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Ce soir, j'aimerais adresser un grand merci à Mme Campiche Ruegg, qui a rédigé cet excellent rapport pour la réglementation des taxis.

Toutefois, je tiens à préciser que ce rapport est rédigé de manière bénévole, car l'association ne nous verse aucune indemnité pour rédiger le rapport.

Le Président :

La parole est-elle encore demandée. Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous prenons acte et je remercie d'autant plus Mme Campiche Ruegg pour son rapport et de nous représenter dans ce conseil intercommunal.

2.9 Réponses de la Municipalité aux propositions individuelles

Le Président :

Comme je l'ai dit précédemment, vous avez trouvé sur vos tables la réponse de la Municipalité à l'interpellation 05-2026 « Protéger les bénévoles, le personnel et le public durant les manifestations culturelles ou sportives »

déposée le 3 juin par Mmes Muriel Thalmann et Line Zolliker :

Est-ce qu'une personne de ce Conseil souhaite-t-elle prendre la parole suite à la réponse de la Municipalité ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

2.10 Propositions individuelles

Le Président :

Il n'y en a pas, nous passons directement au point « Divers »

2.11 Divers

2.11.1 Article 96 du règlement - Second débat

M. Frédéric ANKEN

En ces murs, j'avais évoqué il y a quelques semaines, la difficulté d'appliquer l'art. 96 lors des séances du Conseil. J'avais évoqué à des éminents juristes qui se battaient sur quelques arguments du règlement de notre conseil, que l'art 96 portait en lui un risque important, celui que toute décision nécessite maintenant un second débat à la majorité des deux tiers.

J'appelle de mes vœux une discussion des futurs chefs de partis pour réformer le règlement communal, afin d'améliorer ce qui semble être une boîte de pandore, qui malheureusement a été ouverte il y a quelques semaines. Je pense en outre, au vu des débats de ce soir, qui seront suivis de nouveaux débats au mois de septembre, on devrait aussi pour clarifier dans le règlement communal, à quelles conditions, un préavis qui n'est pas très différent d'un même préavis précédent, peut être présenté une deuxième fois.

Ces deux dispositions visent à ce qu'on ait une sécurité des décisions. En effet, le sens de la démocratie, c'est aussi que les décisions sont prises par le quorum le soir de la séance. Certaines décisions peuvent ne pas plaire, mais remettre la même décision à la prochaine

séance du conseil, penser que la majorité des présents à cette séance sera plus favorable, n'est pas très digne.

De même, je pense que le sens de notre démocratie est que les décisions sont prises à la majorité et non pas à la majorité des deux tiers.

J'appelle donc à une révision du règlement de notre conseil communal pour la prochaine législature et j'invite les chefs de partis à se coordonner pour trouver une solution qui sera, je l'espère plus satisfaisante.

2.11.2 Remerciements à M. Gil Reichen, Syndic

Mme Lena YERSIN

Monsieur le Syndic, une fois n'est pas coutume, mais aujourd'hui je m'adresse à vous personnellement.

Au nom de la section de l'UDC Pully, nous souhaitons vous remercier et vous féliciter pour votre engagement et vos qualités témoignés tout au long des législatures où vous avez œuvré en tant que syndic. Même, si parfois en désaccord avec votre opinion, nous n'en avons pas moins apprécié votre calme, votre charisme, votre résilience face aux occasionnelles secousses sismiques du Conseil et votre humanité. Merci pour tout cela. Nous vous souhaitons une parfaite retraite politique, mais un avenir rempli de mille autres découvertes et plaisirs.

(Applaudissements)

2.11.3 Remerciements fin de législature

M. Gérard CUCHE

Depuis ma nouvelle position de centriste au sein du Conseil communal, qui correspond mieux à mes convictions, ni de gauche, ni de droite, je me permets d'intervenir sur trois points :

Le premier s'adresse à notre secrétaire du Conseil, Mme Francine Medana, pour la remercier pour tout le travail effectué avec précision durant cette dernière législature. Elle aurait pu se contenter d'effectuer simplement son travail, mais elle l'a toujours effectué avec gentillesse et avec le sourire, même si ce n'était pas toujours facile.

Le second concerne notre syndic, Gil Reichen, et nos deux municipaux. Lydia Masméjan et Marc Zolliker.

Je pense que l'ensemble des membres de notre Conseil ont pu apprécier à leur juste valeur les travaux de chacune et chacun d'entre eux. Notre Conseil ne leur a pas toujours facilité la tâche ! Bonne continuation à vous et aux deux municipaux restants, merci pour tout ce que vous avez déjà entrepris et bonne route en direction de cette nouvelle législature.

Le troisième s'adresse aux conseillères et conseillers communaux qui ont choisi de ne pas se représenter ou qui n'ont pas été réélus. Comme d'autres, j'ai apprécié les contacts que j'ai pu avoir avec la majorité d'entre eux dans le cadre de commissions permanentes ou de commissions ad hoc. Au plaisir de vous revoir lors de l'un ou l'autre événement pullieran. Aux conseillères et conseillers réélus, il est souhaitable que nous agissions en exemple pour les 34 nouveaux membres qui siégeront lors de cette nouvelle législature. Que nos débats en séance soient moins dans l'agression et plus dans le respect.

(Applaudissements)

2.12. Partie officielle fin de législature

2.12.1 12 interpellations présidentielles pour les municipaux terminant leur mandat

Pour débiter ce moment de prise de congé de fin de législature, le Président présente aux trois membres de la municipalité un quizz de 12 interpellations-questions tirées au sort à tour de rôle, portant sur leur parcours de municipaux.

1. Si vous pouviez revenir à votre premier jour de Municipalité avec un seul conseil à vous donner, lequel serait-il ?
2. Quel est le talent totalement inutile que vous possédez, mais dont vous êtes secrètement fier ?
3. Quel super-pouvoir vous aurait fait gagner le plus de temps pendant votre mandat ?
4. Quelle est la question à laquelle vous êtes étonné qu'on ne vous ait jamais posée ?
5. Quel est le problème le plus improbable qu'un habitant vous ait demandé de résoudre ?
6. Quelle représentation officielle vous a le plus marqué, pour le meilleur ou pour le pire ?
7. S'il fallait choisir une seule musique pour accompagner votre mandat, laquelle serait-ce ?
8. Quelle compétence avez-vous développée sur le tas et que vous n'auriez jamais imaginé acquérir ?
9. Le 1er juillet au matin, quelle sera la toute première chose que vous aurez envie de faire ?
10. Si vous deviez décrire votre mandat en trois mots, lesquels choisiriez-vous ?
11. Si vous pouviez instaurer une seule nouvelle règle municipale sans opposition, laquelle choisiriez-vous ?
12. Si vous pouviez laisser un petit mot sur le bureau de votre successeur, qu'écrieriez-vous ?

ON BALANCE...

1. Lequel d'entre vous survivrait le plus longtemps à Koh-Lanta ?
2. Lequel d'entre vous gagnerait un concours de dégustation de vin vaudois les yeux fermés ?
3. Lequel d'entre vous serait capable de répondre cinq minutes à une question sans jamais vraiment y répondre ?
4. Lequel d'entre vous raconte les meilleures blagues... ou du moins pense raconter les meilleures blagues ?
5. Qui, parmi vous, est le plus susceptible de dire : « Je vais faire court » puis de parler vingt minutes ?
6. Lequel d'entre vous devient le plus dangereux lorsqu'on lui confie un micro en fin de soirée ?
7. Lequel d'entre vous serait le meilleur pour improviser un discours de dernière minute ?
8. Lequel d'entre vous a le plus de chances d'oublier un détail important, mais de le rattraper avec style ?
9. Lequel d'entre vous est le plus susceptible de garder son calme quand tout le monde panique ?

2.12.2 Discours pour Madame Lydia Masmejan, Municipale sortante, Direction des Domaines Gérances et Sport

M. Sébastien FAGUE

Au moment où s'achève cette législature, une page se tourne aussi, vous l'avez entendu, pour Mme Lydia Masmejan. Notre municipale de la direction des domaines des gérances et des sports terminera son action politique en cette fin de législature après presque 14 ans à la tête de son dicastère.

Nous souhaitons ici la remercier pour son engagement constant au profit des citoyennes et citoyens de notre ville, mettant ses valeurs et ses compétences notamment juridiques au service de la collectivité.

Chère Lydia, ta volonté de faire avancer les dossiers en étant à l'écoute des préoccupations du terrain qu'il soit viticole, forestier, cyclable, routier, lacustre ou simplement piétonnier aura été ton moteur dans tes actions municipales.

C'est ainsi que tu as su donner les impulsions nécessaires afin que se concrétisent des projets au service de la population. Citons la construction du centre forestier, accompagné par la modernisation de la vente du bois de nos forêts valorisées directement aux particuliers ainsi que de nombreux aménagements dans nos forêts communales facilitant les usages multiples qui y cohabitent.

C'est également sous ta gouvernance qu'un accent particulier aura été porté sur le sport comme vecteur de santé publique et de cohésion sociale, dans toutes les dimensions que cela implique, du sport amateur à celui de compétition, de celui pour les juniors à celui destiné aux aînés.

Tu as su valoriser par ton engagement, chacune de ces facettes, et c'est avec plaisir que nous avons désormais une grande et belle cérémonie officielle uniquement dédiée à la remise des mérites sportifs de la Ville.

Je ne terminerai pas non plus ce message sans mentionner ton amour pour l'eau de Pully, un peu paradoxal, pour toi qui diriges la cave communale ! Je parle bien sûr de celle des piscines et du lac qui te sont chers et qui ont déjà commencé avec toi à se tourner vers leur avenir de rénovation et d'évolution.

Au nom de tout notre groupe politique, je te dis un grand merci pour tout ce que tu as apporté à notre belle commune.

Nous te souhaitons plein de succès, de joie et de sérénité pour ce nouveau chapitre de vie qui s'ouvre à toi désormais avec du temps retrouvé pour toi et les tiens. Merci, Lydia !
(Applaudissements)

2.12.3 Discours pour Monsieur Marc Zolliker, Municipal sortant, direction des travaux et des services industriels

M. Yassin NOUR

Cher Marc,

Il est venu pour nous toutes et tous le temps ici de prendre congé de toi, après quinze années passées à la DTSI. Autant dire tout de suite que, vu la quantité de dossiers et tes nombreuses prises de parole au Conseil, une année à la DTSI c'est presque un mandat dans les autres directions.

Tu auras remplacé des kilomètres de tuyaux, pavé des centaines de mètres de route, goudronné autant de kilomètres de rues, fait refaire des murs par dizaines, bref tu as été le « Monsieur Travaux et Tuyaux » de la commune, pour le plus grand bonheur et, parfois, pour le plus grand malheur de tous.

Une liste à la Prévert ici ne servirait à rien et fatiguerait tout le monde, je ne vais donc pas revenir sur tous tes projets mais juste sur les plus emblématiques, ou les plus inattendus.

De mon côté, la première commission ad hoc que j'ai eue concernait le silo à sel qui devait être construit à la Damataire. Trop grand, trop onéreux ont crié plusieurs membres de ce Conseil. Ce fut le premier préavis sur lequel tu as dû revenir dans ta carrière de Municipal et finalement, un nouveau silo a été construit sur le parking du terrain de Rochettaz. Là aussi, les interventions furent exotiques ; certains voulaient le peindre en vert pour aller avec les feuilles des arbres environnants, il aurait donc fallu le repeindre à chaque saison. Finalement, juste en bois, cela était tout à fait satisfaisant.

Un de tes grands chantiers fut évidemment la Rue de la Poste et le réaménagement du centre-ville. Après des années de travaux, le résultat est sans appel : nous avons un centre-ville agréable, bien plus calme et moins pollué, plus arborisé et nous nous réjouissons de voir les arbres grandir et ainsi plus ombrager cette rue en été. Peu de projets aussi emblématiques ont été menés à bout touchant ces quinze dernières années et la commune ne peut que t'en être redevable.

Plusieurs grands projets sont aujourd'hui en cours de réalisation ou en attente, que ce soit l'avenue de Lavaux, la STEP ou encore, le chauffage à distance.

Tu auras donc été l'une des personnes les plus directement liées à la qualité de vie dans notre commune par le simple fait que ta direction touchait directement le quotidien de chacun. Par conséquent, tu as été aussi particulièrement exposé à toutes les remarques de nos concitoyens, que tu croisais régulièrement sur le chemin de la Municipalité et avec qui tu as toujours eu du plaisir à discuter. C'est d'ailleurs cette proximité avec les habitantes et habitants de notre commune qui t'aura permis de réaliser le meilleur score lors des deux tours de l'élection municipale de 2021.

Marc, tu laisses à ton successeur une DTSI pleine de projets, il ne chômera pas, mais aussi un bilan conséquent et qui va avoir un impact durable sur la qualité de vie de tous les pulliérans et pulliéranses.

Au nom du Parti Socialiste mais aussi de tout le Conseil, nous te souhaitons bon vent et une très bonne retraite.

(Applaudissements)

2.12.4 Discours pour Monsieur Gil Reichen, Syndic sortant

M. Sébastien FAGUE

Au moment où s'achève cette législature, on l'a dit, une page majeure de l'histoire politique de notre commune se tourne également. Après trente-deux ans d'engagement continu au sein des autorités exécutives de Pully, comme municipal dès 1994, puis comme syndic depuis 2011, Gil Reichen prendra sa retraite politique mettant ainsi fin à sa longue carrière publique pulliérane.

Un tel parcours, débuté il y a plus de trois décennies, impose le respect factuel de la longévité et de la constance. Diriger la septième ville du canton de Vaud n'est jamais un long fleuve tranquille. Les années récentes, et cette dernière législature en particulier, ont d'ailleurs été marquées par des débats vifs et des rapports de force parfois complexes et tendus entre l'exécutif et le législatif.

Face à ces vents contraires, Gil Reichen est resté fidèle à sa ligne directrice : une gestion rigoureuse et une défense ferme des dossiers techniques. Sous sa bannière PLR, il a incarné une volonté de gestion financière responsable, indispensable au maintien de la stabilité de nos infrastructures tout en contribuant à accompagner la croissance de notre cité, plus de 5000 habitants entre le début et la fin de sa carrière, tout cela dans un contexte local de plus en plus complexe.

Au-delà des clivages qui ont pu légitimement apparaître au fil des dossiers, il convient de saluer l'homme d'institutions. Son action aura été caractérisée par une présence constante et un engagement entier dédié aux affaires courantes de notre cité, marquant durablement les rouages de notre administration et l'évolution urbanistique de la ville. Député durant deux législatures, il a aussi porté nos problématiques de ville d'agglomération auprès des instances cantonales. Et même si les forces en présence sont sans doute peu encline à des concessions, force est de constater qu'il a maintenu sa ligne de défense face aux modèles peréquatifs confiscatoires imposés à notre ville.

Son sens du dribble et des belles passes, lui l'ancien basketteur, il a su les mettre au service de Pully et de son développement qu'il soit urbanistique, financier ou culturel, puisque sous son règne la ville de Pully s'est considérablement transformée au fil du temps et des nombreux projets qu'il est impossible de lister ici.

De manière concrète et tangible nous signalerons l'évolution du pôle muséal qui s'est considérablement développé ainsi que la concrétisation de la rénovation du Prieuré qu'il soit en lien avec le bâtiment central ou avec l'église dont il avait conduit la restauration avec succès.

Cher Gil, au nom du PLR de Pully, nous tenons à saluer ce tiers de siècle consacré à la vie publique pulliérane. Alors que les arbitrages politiques quotidiens s'apprêtent à laisser la place à un nouveau chapitre du livre de ton histoire, nous te souhaitons, ainsi qu'à tes proches, une retraite politique sereine, paisible et propice à tes projets personnels.

Merci pour ton engagement et tout le meilleur pour toi !

(Applaudissements)

2.12.5 Discours de prise de congé de Mme Lydia Masméjan, Municipale

Je n'ai pas préparé de discours parce que je trouve qu'il y a déjà beaucoup de discours, j'ai surtout hâte de vous retrouver tout à l'heure autour d'un bon repas pour vous dire au revoir.

Ce que je voulais vous dire maintenant, c'est que c'est juste un aurevoir, je passe de l'autre côté de la barrière, je ne serai plus municipale, je ferai partie dorénavant des administrés, mais aussi accessoirement et c'est très important, je serai une amie et vous serez des amis et plus des collègues politiques.

(Applaudissements)

2.12.6 Discours de prise de congé de M. Marc Zolliker, Municipal

C'est le dernier moment pour moi de vous dire quelques mots et, ainsi, de mettre un terme à quinze années à la Municipalité et à trois législatures au Conseil communal.

Cela va peut-être vous surprendre, après les débats ce soir, mais j'aimerais ce soir faire une déclaration d'amour !

Rassurez-vous, je n'ai pas dit vous faire une déclaration d'amour. Non, celle-ci ne s'adresse pas à une personne particulière présente dans cette salle. Non, j'aimerais faire ce soir une déclaration d'amour à la VILLE. Même pas à Pully mais à la ville en général. Pourquoi ? Parce que la ville, c'est la volonté des humains de vivre ensemble et de développer des projets communs.

L'air de la ville rend libre ! Cet adage date du Moyen Age où un formidable essor culturel et économique a engendré la création et la renaissance de nombreuses villes et à l'époque, les serfs pouvaient échapper au pouvoir de leur seigneur en se rendant en ville. Les villes étaient et sont toujours attirantes parce qu'on y trouve beaucoup de personnes, beaucoup d'activités et un grand nombre de possibilités.

Personnellement, j'aime la ville parce qu'elle regroupe des femmes et des hommes tous différents. Cette diversité, elle crée beaucoup de richesses, des richesses économiques bien sûr mais aussi culturelles et relationnelles. Mais cette richesse, il faut la soigner et la faire fructifier et pour la faire fructifier, il faut des échanges et du partage. La ville, elle n'avance que si la diversité est acceptée et valorisée. Une ville où règne la pensée unique ou les dissensions, cours à sa perte. Vous connaissez toutes et tous l'exemple de Babel et de sa tour !

Malgré tout ce qui s'est passé durant cette législature et ce soir et à d'autres moments, je suis infiniment reconnaissant d'avoir pu, durant quinze ans, servir les habitantes et habitants de notre ville. D'avoir pu modestement contribuer à créer des liens entre elles et eux, en aménageant des lieux propices à la rencontre et agréables à vivre, en aidant aussi celles et ceux qui animent notre ville, que ce soit au bord du lac, au centre-ville ou à Chantemerle à Pully-Nord.

J'aimerais remercier également mon épouse, Edith, et ma famille qui m'ont donné la liberté et le temps pour exercer cette activité très prenante. Remercier également mon équipe de direction et toutes les collaboratrices et collaborateurs de la Direction des travaux et services industriels, ainsi que mes collègues de la Municipalité pour toutes ces années où le travail en commun et l'intelligence collective ont toujours primé sur les intérêts égoïstes ou partisans. C'est d'abord là, dans ces cercles et dans le travail de tous les jours, que la diversité crée de la richesse. Nous avons pu le voir dans les projets qui ont pu être initiés et développés au cours des années passées.

Il faudrait pouvoir revenir quinze ans en arrière pour vraiment prendre conscience des transformations que Pully a traversé pour devenir la ville qu'elle est aujourd'hui.

Il y aurait tant de choses à dire, tant d'anecdotes à raconter, mais cette soirée a déjà été animée et elle n'est pas terminée. Il temps de laisser la place à d'autres. La vie est ainsi faite que le mouvement ne s'arrête jamais. De nombreux projets sont à poursuivre, d'autres devront être initiés et de nouveaux défis seront à relever. J'espère sincèrement qu'ils pourront l'être dans cet esprit de respect et de collaboration que j'ai pu vivre durant ces quinze années et que je viens d'évoquer.

Créer des liens et bâtir des ponts, c'était un peu raté ce soir, ce n'est pas toujours facile, au sein d'une Municipalité, entre celle-ci et le Conseil communal, ainsi qu'entre les habitants de notre ville, ce n'est pas une option, c'est un devoir pour nous et surtout une chance.

Vive la ville, vive Pully et bon vent à chacun.
(Applaudissements)

2.12.7 Discours de prise de congé de M. Gil Reichen, Syndic

M. Gil REICHEN

Je savais que vous alliez m'accorder une minute par année de mandat pour cette intervention. Je vous remercie énormément pour cette générosité, mais compte tenu de l'heure, j'ai trouvé un compromis, je ne sais pas s'il est helvétique, moins d'une minute par année, mais peut-être un poil plus que d'habitude.

On l'a bien compris, cette dernière séance du conseil communal de la législature n'est pas une soirée tout à fait comme les autres, marquée d'une dimension particulière. Une dimension plus émotionnelle, due bien sûr au fait que plusieurs parmi vous mettront un terme à leur engagement politique, par choix personnel ou par le résultat des urnes, de manière définitive ou provisoire et c'est également le cas pour trois membres de la Municipalité. Un renouvellement conséquent de l'exécutif, qui ne s'était pas vu depuis 32 ans, nous étions alors trois nouveaux à rejoindre deux sortants, dont le Syndic Jean Chevallaz.

Permettez-moi de revenir brièvement sur la période qui s'achève.

Pour la troisième fois, la Municipalité avait élaboré un programme de législature avec une ambition réelle pour Pully, malgré les difficultés financières dont elle a pleinement conscience, et en sachant que sa mise en œuvre s'inscrirait dans certaines limites, certes de financement, mais aussi souvent politiques, ou encore liées à des procédures administratives. Ce programme avait été voulu dans un contexte de continuité propre au fonctionnement de nos institutions, mais aussi parce que l'action politique s'inscrit généralement dans une durée supérieure aux cinq ans d'une législature.

Et pour en définir le contenu, la Municipalité avait ouvert le dialogue avec l'ensemble des groupes politiques du Conseil communal, afin de tenir compte au mieux des diverses sensibilités, notamment des partis qui ne sont pas représentés au sein de l'exécutif.

Quatre regroupements thématiques avaient ainsi été retenus pour la nouvelle période : Développement territorial & activités économiques ; Transports & mobilité ; Entretien, rénovation du patrimoine construit & énergie ; Vie sociale & culturelle, sports & loisirs. Il paraît évident que ces différents sujets n'ont pas véritablement de limite temporelle et qu'ils occuperont sans doute les autorités politiques pour plusieurs décennies.

Le bilan 2021-2026 sera distribué dans les jours qui viennent au Conseil communal et à la population. Il reprend la structure du programme de législature et mentionne, pour chaque thématique, les projets ou actions qui ont pu être menés à terme, ou qui sont en cours aujourd'hui et devront être poursuivis par les nouvelles autorités élues.

Il serait bien sûr fastidieux et inutile d'en dresser la liste exhaustive ici, mais on peut y voir des avancées dans chacune des thématiques retenues. Par exemple dans la réponse aux besoins scolaires, l'entretien du patrimoine communal, la valorisation d'espaces publics, ou encore par la création d'un nombre significatif de nouvelles places d'accueil pour enfants, tant pour le préscolaire que le parascolaire.

En matière d'énergie et d'environnement, les bases du développement d'un réseau de chauffage à distance, en partenariat avec les Services industriels de Lausanne, ont été validées. La Ville de Pully ne pouvait se lancer seule dans un projet d'une telle ampleur, tant sur le plan de l'expertise technique nécessaire qu'au regard des engagements financiers qu'il implique. La Municipalité a ainsi retenu l'option d'un partenariat équilibré avec un acteur à l'expérience reconnue. C'est un projet significatif pour la diminution de l'empreinte carbone de notre collectivité, qui devrait se déployer progressivement ces dix prochaines années.

L'aménagement du territoire est un domaine devenu excessivement émotionnel au sein de ce Conseil, ce qui nuit à une appréciation objective et mesurée des propositions faites par la Municipalité par le biais de plans d'affectation. L'essentiel de la densification des constructions à Pully provient pourtant de la réalisation de droits à bâtir très anciens, sur des parcelles en mains de propriétaires privés. Au regard de ce phénomène, l'impact des quelques mesures d'aménagement du territoire proposées par des plans d'affectation est marginal et en particulier au regard d'une supposée pression excessive sur nos

infrastructures. La pénurie de logements reste aujourd'hui très forte à Pully et c'est une situation que nous ne pouvons pas ignorer. L'obligation pour les communes de fournir des logements à l'ensemble de la population figure dans la constitution vaudoise et dans la loi, et il est donc de leur responsabilité de proposer des solutions dans ce domaine. Gardons à l'esprit qu'une offre de logement attractive et diversifiée permet aussi à des jeunes de Pully d'envisager d'y rester et de contribuer ainsi à la vie locale et à la vitalité des commerces.

Sur le plan culturel, nous nous réjouissons de l'ouverture de notre sixième institution en 2023, la Muette - espaces littéraires ; six institutions dont nous sommes fiers et qui travaillent quotidiennement au renforcement de l'attractivité locale et contribuent au rayonnement de notre ville.

Le bilan établi par la Municipalité ne peut être exhaustif, mais il se veut un document qui permet de garder une trace de ce qu'auront été ces cinq dernières années et qui montre aussi la grande diversité des domaines touchés par l'action publique. Ce bilan est bien sûr aussi en partie celui du Conseil communal, pour les décisions qui relèvent de ses compétences, notamment l'octroi des financements nécessaires. Mais je souhaite souligner ici que notre bilan est également celui d'une administration, composée de personnes très professionnelles, pleinement engagées et soucieuses de la qualité du service à la population, encadrées par un collège de chefs de services motivés, compétents et solidaires, c'est une véritable richesse pour la ville de Pully.

Aujourd'hui, plusieurs parmi siègent pour la dernière fois en ce lieu, arrivant au terme de leur engagement pour la collectivité. Vous aurez en plénum ou dans les commissions, au sein de votre groupe politique, apporté vos idées, vos convictions, quelques illusions peut-être aussi, assurément un peu de votre personnalité. Vous aurez ainsi contribué à l'évolution de notre Ville mais aussi au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques. Quelles que soient les circonstances qui vous ont conduit à cette fin de mandat, j'aimerais au nom de la Municipalité, vous remercier ici publiquement et sincèrement pour votre engagement. Des remerciements qui s'adressent également à celles et ceux qui feront encore partie de ce Conseil communal pour les cinq ans à venir.

Dans ce contexte, j'ai bien sûr aussi une pensée amicale pour mes deux collègues de la Municipalité, Lydia Masmajan et Marc Zolliker, qui achèveront leur mandat le 30 juin prochain à minuit, voire quelques heures avant. Deux personnalités qui auront, chacune à leur manière, laissé leur empreinte sur une période de la vie de notre collectivité.

Mais mes remerciements vont également à nos deux collègues qui poursuivent le chemin. Chère Lydia, chers Marc, Jean-Marc et Lucas, nous avons formé une équipe solidaire, et je vous suis reconnaissant pour le respect et l'écoute toujours présents dans nos discussions. Dans nos choix, nos propositions et nos décisions, je peux affirmer que nous avons toujours eu à l'esprit l'intérêt général de notre collectivité, au-delà de positions partisans ou quelques fois dogmatiques. C'est ainsi que doit se concevoir le rôle d'un exécutif, que certains peinent encore à comprendre, imaginant leurs représentants au sein du collège comme étant soumis à la seule volonté de leur groupe politique. Ceci ne peut se concevoir dans la répartition des attributions et responsabilités entre l'exécutif et le Conseil communal.

J'aimerais enfin remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration, dont j'ai découvert la multitude et la diversité des métiers, et dont j'ai apprécié à sa juste valeur, l'implication, le souci de bien faire et la qualité de service à la population, avec une reconnaissance particulière au collège des chefs de services, avec

qui nous avons forcément une proximité plus forte, pour leur implication et leur souci d'une gestion rigoureuse.

Pour ma part, je vais conclure bientôt un parcours de presque 36 ans d'engagement politique, entre Conseil communal, Municipalité et Grand conseil. Des mandats que je n'avais jamais imaginé exercer, et encore moins sur une telle durée mais que j'ai aimé, en prenant la mesure avec le temps, de leurs impacts sur la collectivité, et donc aussi, de la responsabilité qu'ils impliquent. C'est assurément une expérience humaine privilégiée et d'une grande richesse, dont je garderai le meilleur souvenir.

J'ai plus particulièrement aimé mes mandats à l'exécutif, qui correspondent sans doute mieux à ma nature. Développer des projets impliquant de multiples acteurs, être force de proposition autant qu'à l'écoute de celles des autres, acquérir une conviction puis tenter de la faire partager, garder une ligne claire avec toujours à l'esprit l'intérêt général, prendre des décisions et les assumer.

Je suis un libéral, non pas réduit à sa dimension économique, mais au sens d'un attachement profond à la liberté, en particulier celle de penser, d'entreprendre et de créer. Je crois donc profondément à notre capacité à prendre en mains notre destin, à notre responsabilité individuelle, par opposition à la dépendance à un État omniprésent. Cette responsabilité, même individuelle, ne consiste pas à écraser l'autre, mais doit au contraire aussi comprendre une indispensable solidarité sociale.

Un profil politique que l'on résume quelques fois sous l'étiquette d'un libéral humaniste. Je termine aujourd'hui mon mandat en étant resté fidèle à mes valeurs et en ayant assumé ma fonction avec intégrité et sincérité.

Je souhaite à la nouvelle Municipalité d'avoir la force de porter une vision d'ouverture pour l'avenir, de garder une ambition pour le développement de notre ville, d'en assumer le statut et la spécificité pour relever les nombreux défis à venir.

(Applaudissements)

2.12.8 Discours du Président sortant

M. Patrick DU BOIS

Mesdames et Messieurs,

Nous venons de parcourir quelques images de nos trois municipaux sortants.

Un petit clin d'œil à Lydia, Marc et Gil. Des photos officielles bien sûr, mais aussi des photos plus personnelles, car au-delà des fonctions, des titres et des responsabilités, il y a des femmes et des hommes, des familles et des parcours de vie.

Ce soir, trois municipaux quittent leurs fonctions.

Mais il y en a un quatrième qui s'apprête également à quitter la scène.

Il y a une année, lors de mon investiture, j'avais commencé mon premier discours par deux mots : « Un guet-apens ». Je racontais alors qu'après être entré au Bureau presque à mon insu, et poussé avec beaucoup d'enthousiasme par mon parti, je me retrouvais à la présidence du Conseil communal un peu, comme je l'ai dit, à l'insu de mon plein gré. J'ai l'impression que c'était hier. Et pourtant, après cette année, je continue à penser que c'était un guet-apens.

Mais avec le recul, une question demeure : un guet-apens pour qui ? Pour moi ? Ou pour vous ? Parce qu'en y réfléchissant bien, on peut se demander ce qui vous est passé par la tête lorsque vous avez confié la présidence de cette institution à quelqu'un comme moi.

(Photo à l'écran)

À votre décharge, vous ne disposiez peut-être pas de toutes les pièces du dossier. Mais tout de même, comment avez-vous pu élire à la présidence du Conseil communal un gars qui se prend pour la Fée Clochette ? Franchement, je ne sais toujours pas lequel d'entre nous a été le plus inconscient. Moi, d'avoir accepté ? Ou vous, d'avoir voté ? Et pourtant, ce guet-apens aura été l'une des expériences des plus enrichissantes. Je ne vais pas vous mentir : cette année n'a pas été de tout repos : parfois bousculé, chahuté, parfois mis à l'épreuve, elle m'a en tout cas obligé à sortir de ma zone de confort. Et il n'y a pas eu que les séances du Conseil. Il y a eu les votations, les élections, avec quelques sueurs froides aussi. Mais surtout un formidable apprentissage. Une chose est vite apparue comme une évidence : un président ne fait pas grand-chose tout seul. Cette année n'aurait jamais été la même sans un Bureau engagé, soudé et bienveillant. Une équipe composée de personnalités différentes, mais toujours animée par la volonté de faire fonctionner notre institution dans un esprit de confiance, de respect et surtout, de bonne humeur.

Cette année m'a aussi permis de découvrir davantage les rouages de notre commune, de mieux comprendre nos institutions et de redécouvrir la richesse de notre tissu associatif. J'ai eu la chance de rencontrer des femmes et des hommes engagés qui, souvent discrètement, donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre notre commune. Cette année m'a également rappelé quelque chose d'essentiel : nous sommes des élus, nous avons reçu la confiance de la population. Cela nous donne des responsabilités. Nous avons la responsabilité de défendre nos idées.

Nous avons le devoir de débattre, parfois même l'obligation de nous opposer, et c'est parfaitement normal et c'est même la richesse de notre démocratie. Mais cela devrait aussi nous rappeler une certaine humilité. Car au fond, nous ne sommes que de passage, les institutions restent, les fonctions passent. Et, c'est sans doute pour cela qu'il est important d'exercer nos responsabilités avec sérieux, mais sans jamais nous prendre trop au sérieux.

Malgré les débats et les moments parfois mouvementés, il y en a encore eu une petite dose ce soir, ce que je garderai avant tout en mémoire, ce sont les échanges humains, les discussions après les séances, les moments de convivialité, les encouragements, les messages reçus, les conseils donnés discrètement, bref, tout ce qui ne figure dans aucun procès-verbal, mais qui fait pourtant vivre une institution. Pour cela, je tiens à remercier sincèrement les membres de ce Conseil, la Municipalité, l'administration communale, ainsi que toutes celles et ceux qui permettent à cette institution de fonctionner séance après séance.

Merci encore au public qui nous accompagne régulièrement et qui nous rappelle que nos débats ne se limitent pas à cette salle.

Et puisqu'il est question de transmission, permettez-moi une pensée pour mon successeur. Cher Yassin, tu as déjà eu l'occasion de goûter au perchoir lors de l'installation des autorités, tu sais donc désormais dans quoi tu t'es embarqué, je te souhaite sincèrement autant de plaisir que j'en ai eu durant cette année.

Avant de conclure, une petite pensée plus personnelle, pour mon emmerdeur préféré, mon paternel, il aurait aimé être là. Mais ne vous inquiétez pas, il m'a promis de revenir. Et comme il a rarement l'habitude de lâcher le morceau, je ne suis pas trop inquiet.

Et enfin, un grand merci tout particulier à mon parti. Un guet-apens, peut-être, mais quel merveilleux guet-apens vous m'avez offert !
(Applaudissements)

2.12.9 Discours du Syndic pour le président sortant

M. Gil REICHEN

Vous le savez, cette séance de juin présente quelques aspects immuables, tel que le passage de témoin, le renouvellement de la présidence de votre Conseil. Couperet inéluctable qui marque certes la fin d'un règne, mais de manière heureusement moins tranchante que la célèbre guillotine.

M. Patrick du Bois cédera donc sa place au 30 juin prochain, mais en douceur et sans perdre la tête, ce que personne ne lui souhaite, bien qu'il y ait eu quelques tentatives ces dernières semaines.

Ce moment symbolique est aussi marqué par une tradition dont l'origine reste obscure. Une coutume qui veut que le Syndic adresse quelques mots au Président sortant, sur un ton assez libre, mais toujours dans le plus grand respect bien sûr de la fonction et de la personne. Fidèle à cette tradition, je m'exécute devant vous, si vous me permettez cette expression qui pourrait laisser croire que je veux en finir, ce que je n'envisage que pour ce qui est de ma vie politique.

M. Patrick du Bois est entrée au Conseil le 27 mars 2019, au sein de ce qui était l'alliance du centre comprenant l'Union pulliérane, le Parti Démocratique du Centre et les Verts Libéraux.

Il a été réélu en mars 2021 au sein des Verts libéraux cette fois et en 2022, il intègre le bureau du Conseil comme scrutateur, un peu « à l'insu de son plein gré » parlant, comme il l'a dit également, d'un guet-apens. Il a passablement fauché mon discours quand même. Son parti le propose comme 2ème vice-président un an plus tard, en 2023. Son destin est désormais scellé, et il est élu tacitement à cette fonction le 21 juin 2023, puis devient sans coup férir, selon un processus bien rôdé, 1er vice-président le 19 juin 2024, pour enfin accéder au Graal de la présidence lors de la séance du 25 juin de l'année dernière.

Licencié universitaire en biologie en 1996, Patrick du Bois est enseignant en sciences naturelles et mathématiques au collège Arnold Reymond depuis 2013, et maître de classe en voie pré-gymnasiale.

C'est un collègue apprécié, et pas seulement comme principal organisateur des apéritifs du vendredi après-midi, une activité qu'il semble avoir été contraint de suspendre durant sa présidence, autant dire que ses collègues ont donc quelques raisons de se réjouir du terme de ce mandat. Chaque fin d'année scolaire, le corps enseignant organise une soirée, généralement déguisée. Patrick du Bois a visiblement particulièrement marqué les esprits même avec une photo que vous avez eu la joie de découvrir en primeur tout à l'heure, par son déguisement de fée, la fée du Bois ou fée Clochette, il y a deux appellations possibles, une image qui reste gravée dans la mémoire de ses collègues et dans la vôtre désormais, et une tenue dont, à défaut de costume cravate, le Conseil communal aurait dû profiter plus régulièrement.

Patrick du Bois a donc un parcours qui, sans aucun doute, donne une base solide pour gérer un Conseil communal qui, quelques fois, peut probablement s'apparenter à une classe d'adolescents relativement turbulents, face à laquelle il faut savoir s'imposer.

Mais on le sait, quel que soit leur parcours, les premiers pas des personnes qui accèdent à la présidence du Conseil communal se font sous le regard aiguisé et attentif de l'assemblée. Comment leur caractère, leur personnalité s'accommoderont des exigences de rigueur et de fermeté nécessaires à la conduite des débats laisse ainsi planer une forme suspens sur les premières séances.

Cette année de recul nous permet d'affirmer que Patrick du Bois s'en est plutôt bien sorti. Un parcours de 8 séances, 29 préavis de la Municipalité, près de 21 millions de crédits

votés, je ne sais pas si cela intègre ou pas la passerelle, et une série de propositions et interpellations diverses qui ont été traitées.

Il n'aura pas été particulièrement épargné, jusqu'au terme de ce soir, avec quelques règlements toujours délicats à gérer sur le plan du débat, qu'ils soient pour la création d'une association intercommunale ou relatifs à des plans d'affectation. Et surtout, un recours de plus en plus fréquent au règlement du Conseil communal et ses interprétations diverses, ce qui n'est jamais un signe de sérénité, mais qui lui aura permis de nouer une relation de proximité avec le Préfet du district.

Patrick du Bois a su garder son calme, faisant preuve quelques fois d'autorité et de fermeté, tout comme d'une grande finesse et de sensibilité dans d'autres situations, en particulier lorsqu'il a dû contenir quelques interventions paternelles un peu limites sur le plan formel.

Aux débats du Conseil se sont ajoutées les multiples représentations dans les manifestations qui jalonnent une année de vie pulliérane. Mais aussi, dans un domaine moins festif, la direction du bureau électoral pour le dépouillement des votations et des dernières élections communales. On se souvient de quelques sueurs froides en mars dernier, alors que quelques bulletins étaient malencontreusement restés au fonds d'une urne, provoquant un recomptage et quelques correctifs.

J'ai le plaisir, Monsieur le Président, cher Patrick, de t'adresser les plus sincères remerciements de la Municipalité pour cette année passée à la présidence du Conseil communal et pour la qualité de la collaboration instaurée tant avec l'Exécutif qu'avec les collaborateurs de l'administration.

En remettant ton mandat, tu perds, certes, un pouvoir de décision sur la conduite des débats, mais tu retrouves le droit d'y participer librement dans les rangs du Conseil.

Je te souhaite une nouvelle législature plus sereine que ce mois de juin !

(Applaudissements)

Le Président :

Je remercie le public pour l'attention portée à nos travaux.

Au nom du Bureau, je vous remercie toutes et tous pour votre travail et votre contribution à ce Conseil. Merci également à celles et ceux qui ont permis la tenue de cette séance.

Il est 21h40.

Nous nous retrouverons le mercredi 30 septembre à 19h00. Très bonne soirée à toutes et à tous et bel été.

(Applaudissements)

Le président :

La secrétaire

Patrick du Bois

Francine Medana